



CONSEIL MUNICIPAL du samedi 13 février 2021

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt et un, le treize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE (*à partir du point 1*) – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN (*jusqu'au point 3*) – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK (*jusqu'au point 3*) – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY (*jusqu'au point 3*) – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET par Mme J. BREDAS – Mme M. LAFFORGUE par Mme F. SAVY (*début de séance*) – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK (*jusqu'au point 3*) – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY (*point 4*) – Mme C. KOZAK par M. JM. GUILBOT (*point 4*) – M. Y. LERAY par Mme LA. MOLLARD-CADIX (*point 4*).

Absente

Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND (*point 4*)

Secrétaire de séance

Mme LM. LODE-DEMAS

La séance est ouverte à 09 heures 30.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir rejoint vos places pour cette séance du Conseil Municipal que j'ai souhaitée inscrire exceptionnellement un samedi matin dans notre calendrier pour permettre qu'elle soit réellement publique, comme il est indispensable qu'elle le soit, le contexte sanitaire étant ce qu'il est malheureusement et le couvre-feu et ses conséquences étant ce qu'elles sont malheureusement.

Nous allons tout d'abord vérifier, ce qui sera rapide, que notre *quorum* est bien atteint, puis nous examinerons les quatre délibérations inscrites à notre ordre du jour. Dans un premier temps, je passe la parole à notre Directrice Générale des Services qui va procéder à l'appel.

Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Merci. Le *quorum* est bien évidemment atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire

Il nous faut adopter le compte rendu de notre précédente réunion au cours de laquelle notre collègue Jean-Michel Guilbot était le secrétaire de nos travaux. Tout le monde a reçu le compte rendu. Jusqu'à cet instant, je n'ai pas reçu de demandes de rectification. Je n'en vois pas en séance. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? Je ne vois pas d'abstention ni d'opposition. Il en est donc ainsi décidé.

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

POUR : 35

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire

Si vous en étiez d'accord et si l'intéressée l'acceptait, l'ordre du tableau voudrait que notre collègue Lisa-Marie Lodé-Demas soit aujourd'hui secrétaire de nos travaux. Elle l'accepte. S'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, il en est ainsi décidé.

Mme Lisa-Marie LODE-DEMAS est élue secrétaire de séance.

M. le Maire

Comme je vous le disais, nous avons quatre points inscrits à notre ordre du jour qui est principalement un ordre du jour que je qualifierais de budgétaire.

En ce début de séance, je voudrais simplement rappeler dans cette salle qui porte le nom d'une victime combs-la-villaise du terrorisme qu'il y a 15 ans jour pour jour, l'horreur frappait notre pays au travers de l'ignoble assassinat d'Ilan Halimi. Je voudrais à cette occasion que nous ayons une pensée pour lui, pour sa famille et pour toutes les victimes de cette barbarie, de ce terrorisme, trop souvent teintés d'antisémitisme, de racisme et de rejet de l'autre, et que nous ayons en cette période troublée, du fait des conditions sanitaires, toujours présent à l'esprit que les principaux combats sont, bien sûr, ceux pour la vie, mais pour la vie dans toutes ses dimensions, y compris pour la vie liée aux opinions, à l'origine de chacun d'entre nous et au respect absolu qui doit être donné non seulement à la liberté d'expression, mais également au respect des identités.

Nous avons un premier point à cet ordre du jour qui concerne la désignation de deux représentants de notre assemblée à la commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage et méthanisation de Varennes-Jarcy.

Madame M. LAFFORGUE rejoint la séance.

DÉLIBÉRATION N° 1 – DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMPOSTAGE DE VARENNES-JARCY

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Guy GEOFFROY, Maire

Présentation :

Considérant que le mandat des membres de la commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage de Varennes-Jarcy est arrivé à échéance, il est demandé de désigner deux représentants du Conseil Municipal, un titulaire et un suppléant, au sein de cette commission.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Le sujet a été évoqué en commission, je le sais, et n'a suscité aucune difficulté particulière. Je vais le mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal DÉSIGNE Monsieur Jérémie RANQUE, titulaire, et Madame Céline VIVIAN, suppléante, représentants du Conseil Municipal à la commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage de Varennes-Jarcy.

M. le Maire

Je vais maintenant passer la parole à Marie-Martine Salles qui va tenir longtemps le micro aujourd'hui, puisque sa délégation veut qu'il en soit ainsi. La délibération qui suit concerne la fiscalité locale pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2 – FISCALITÉ LOCALE 2021 : MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition 2021 au niveau de ceux retenus depuis 2001, conformément aux objectifs votés dans le Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien de ces taux.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. J'ai souhaité que cette délibération que j'avais inscrite à l'ordre du jour soit présentée autant en commission qu'en séance, mais je vais être amené à la retirer de notre vote pour les raisons que je vais vous exprimer tout de suite.

Ceci tient à une notification que nous avons reçue de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), dont je vais m'efforcer de vous donner la substance. Ce n'est pas extrêmement compliqué à comprendre, mais comme c'est tout à fait nouveau, il faut donner un minimum d'explications. Vous savez très certainement que du fait de la suppression de la taxe d'habitation, il a été décidé par l'État de compenser pour les communes et intercommunalités cette suppression de la taxe d'habitation par le reversement à due concurrence de la taxe sur le foncier bâti qui, jusque-là, était perçue par le Conseil Départemental, par le Département. À charge pour l'État de compenser à son tour – c'est un jeu de chaises musicales – la recette qui ainsi, passe des finances du Département à celles des communes. La DGFIP nous fait savoir qu'elle n'est pas en situation aujourd'hui de nous notifier l'exacte réalité de nos bases prévisionnelles pour l'ensemble de nos impôts, et surtout, qu'elle n'est pas en situation de nous indiquer ce fameux coefficient directeur. J'essaie de faire simple. Quand le produit à reverser du foncier bâti du Département est inférieur au produit qui devrait normalement, à taux constant, revenir pour la taxe d'habitation, et inversement, lorsque la part du foncier bâti du Département est supérieure à ce que la commune aurait touché, si la taxe d'habitation n'était pas « supprimée », il est appliqué un coefficient directeur visant à ce que personne ne s'appauvrisse ni ne s'enrichisse, donc la recette à taux constant soit identique.

C'est la raison pour laquelle la DGFIP nous fait savoir que si nous votons aujourd'hui le taux de la taxe foncière en faisant l'addition du taux communal (24,63 %), plus le taux aujourd'hui celui du Département (18 %), nous arrivons à 42,63 %. Si nous votons ce taux dès aujourd'hui, il s'appliquera *ne varietur* aux bases quand elles nous auront été communiquées et lorsque nous aura été également communiqué le coefficient directeur, avec le risque que la commune perçoive un montant équivalent à la taxe d'habitation inférieur à ce qui lui est dû et que nous en soyons les seuls responsables. Elle nous suggère donc d'attendre que nous soient notifiées les bases prévisionnelles ainsi que le coefficient correcteur définitif sur la taxe sur le foncier bâti afin que nous ayons l'exacte réalité du taux qu'il conviendra de voter pour le foncier bâti et tel qu'il nous permettra d'assurer notre politique fiscale qui est celle, pour ce qui concerne la commune de Combs-la-Ville, du maintien des taux, toute chose comparable par ailleurs par rapport aux années antérieures.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que soit présentée publiquement la délibération qui atteste, ce qui n'est une surprise pour personne, que je propose, ainsi que la majorité du Conseil Municipal, le strict maintien des taux comme nous le faisons depuis 2001 après, vous le savez, avoir pendant six années consécutives, de 1996 à 2001, diminué les taux chaque année de 1 %. Nous aurons les données totalement exactes dès que possible. Si c'est le mois prochain, tant mieux ; si c'est en avril, et je pense que ce sera plutôt en avril, tant mieux également, l'essentiel étant aujourd'hui que vous sachiez à la fois que la volonté de la commune reste la même, et que cette volonté ne doit pas masquer les réalités techniques que j'ai essayé de vous expliquer, et qui me font retirer cette délibération. Il est clair que le produit fiscal attendu devra se retrouver dans le nouveau calcul que je vous proposerai. Je sais pouvoir compter sur cette évidence que représente pour moi le fait de considérer que si notre taxe foncière passe de 24,63 % à quelque chose autour de 42 %, ce ne sera pas par la volonté absurde du maire de la commune d'augmenter les impôts, mais ce sera simplement du fait de la mécanique de la suppression de la taxe d'habitation. Ce qui va sans dire allant mieux en le disant, et ce qui va sans dire bien en amont allant encore mieux en le disant bien amont, je souhaitais vous en faire part.

J'ai retiré la délibération, mais je donne la parole, bien sûr, à qui le souhaite pour évoquer ce sujet. Comme j'ai souhaité évoquer les raisons de ce retrait, je comprendrais parfaitement que quelques-uns parmi vous aient à l'esprit de s'exprimer à ce sujet. Cela n'a pas l'air d'être le cas. Cette délibération est donc retirée. Merci d'avoir pris note des raisons qui m'y ont conduit.

Décision :

Le Conseil Municipal RETIRE le point de l'ordre du jour de la séance.

M. le Maire

Nous passons à la délibération n° 3.

**DÉLIBÉRATION N° 3 – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :
LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS
NOUVELLES À USAGE D'HABITATION**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant que suite à la réforme fiscale de la taxe d'habitation qui a amené à sa suppression et le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il est proposé au Conseil Municipal de limiter l'exonération temporaire de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je voudrais ajouter deux ou trois remarques complémentaires. La première est tirée du dernier alinéa de cet exposé des motifs sur l'exonération pour les personnes aux revenus modestes. Je souhaite en effet rappeler qu'il n'y a pas un parallélisme absolu entre « *j'ai un bien en propriété* » et « *je suis aisé et – pourquoi pas ? – riche* ». La situation est bien plus contrastée. Nous avons parmi nos habitants, comme dans toutes les communes de France, un nombre appréciable de concitoyens propriétaires de leur bien, mais qui pour autant ont des revenus modestes. Ceux-là doivent bien sûr être pris en compte. C'est la raison pour laquelle les exonérations concernant ces personnes qui, bien que propriétaires, ont des revenus modestes, doivent pouvoir se poursuivre.

Concernant la deuxième série de remarques que je souhaitais faire, puisqu'il est fait état de la volonté, par une fiscalité qui, à taux constant, permet, grâce à la dynamique des bases, de maintenir un volume de ressources si possible en augmentation dans l'optique en particulier de pouvoir maintenir un rythme de nos investissements, même s'il est beaucoup plus modéré pour les années à venir qu'il a été par le passé, pour sans cesse inscrire nos actions dans l'avenir. J'aurais pu le faire lors du vote du budget, mais j'en profite à ce stade anticipé pour ouvrir le champ de notre vision des choses, ce qui n'est pas inutile. Nous avons, dans ce mandat, un certain nombre de cibles prioritaires.

Notre première cible prioritaire est la jeunesse et la culture, puisque nous allons construire de nouveaux locaux afin que le grand partenaire dans ces domaines, notre MJC, puisse bénéficier, de même que tous ses adhérents et usagers, de dispositions bien plus favorables qu'elles ne le sont

aujourd'hui, pour la pratique de l'ensemble de ces activités d'aujourd'hui et, nous l'espérons, de demain.

Notre deuxième cible très vivante sur la commune, et pour laquelle nous n'avons jamais cessé d'investir depuis 25 ans, est le sport, avec deux projets importants parmi d'autres : notre dojo et l'opération Allende dans le cadre de l'accueil de délégations étrangères au gymnase Allende pour la gymnastique sportive à l'occasion des Jeux olympiques.

La troisième cible est la santé, avec le dialogue engagé qui se poursuit et qui aboutira à des décisions sur lesquelles, bien sûr, nous aurons à nous prononcer dans cette enceinte, au profit de l'amélioration des conditions d'attractivité de l'offre médicale sur la commune.

Nous avons ensuite deux autres priorités permanentes. C'est premièrement celle de l'accessibilité, puisque nous allons engager en 2021, et pourquoi pas conclure le plus vite possible, ce qui concerne la mise en accessibilité intégrale du bâtiment culturel de Beausoleil qui souffre aujourd'hui de son état initial, de son ancienneté et de sa faible accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. C'est deuxièmement, bien évidemment, parce que c'est la toile de fond de l'ensemble des politiques publiques que nous menons, tout ce qui relève de l'environnement avec en particulier tout ce qui permettra le développement de la perméabilité des sols, donc du maintien et – pourquoi pas ? – du développement de la biodiversité en ville. Les enjeux sont donc nombreux, considérables, et au premier rang de ces enjeux ce qui concerne la jeunesse. Je tiens à le rappeler, parce que ce sera l'investissement au volume le plus important. Cela confirme que nous sommes présents sur ce front de manière déterminée depuis toujours et pour toujours.

L'essentiel a été dit sur cette délibération, mais bien évidemment, ceux qui souhaitent s'exprimer peuvent le faire.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je constate que nous avons un peu devancé les travaux de la délibération n° 4. Vous avez déjà parlé du budget, vous avez évoqué un certain nombre de points et de priorités, et nous y reviendrons, je crois, dans la délibération n° 4.

Au sujet de la délibération n° 3, nous voterons pour. Nous sommes d'accord avec vous sur un certain nombre de points. Effectivement, un nombre appréciable de personnes propriétaires dans cette ville ont de petits revenus, ce qu'il faut prendre en compte. À mon avis, cette question est centrale, puisqu'elle concerne des familles souvent avec enfants, qui rencontrent de plus en plus de difficultés dans notre commune. La question qui se pose à travers cela concerne en réalité votre volonté de faire une petite entaille dans l'exonération qui existait jusqu'alors. Nous pouvons considérer que la situation financière de notre ville est très dégradée. Vous le dites vous-même, il y a une diminution des recettes. Nous n'avons que peu de capacité d'autofinancement, un endettement important au regard de nos recettes, une capacité de désendettement très élevée, un patrimoine en souffrance, des voiries et des trottoirs de plus en plus fragilisés, une transition écologique oubliée, ou en tout cas, nous n'avons pas vu grand-chose jusqu'ici, des choix d'investissement qui aggravent ce bilan.

Des choix politiques faits depuis 20 ans ont dégradé nos capacités financières. Cette politique repose essentiellement sur un postulat intenable dans le temps, celui de maintenir les taux d'imposition après les avoir diminués. La délibération n° 2 concernait cette question. En réalité, la délibération n° 3 est un peu la suite logique, puisqu'elle part du postulat, et vous l'avez rappelé, de ne pas augmenter les impôts. Tout cela nous amène à penser que ce postulat est intenable, parce qu'il a conduit les majorités successives à vendre notre patrimoine, à réduire toujours plus les services offerts aux Combs-la-Villais, alors que dans le même temps, les prix des services survivants ont augmenté à la seule charge d'une partie de la population. Quand vous dites que des gens ont de faibles revenus,

nous pouvons le constater, parce que de plus en plus de personnes ne sont plus en capacité d'accéder aux services municipaux. Tout cela se fait dans un manque de transparence, ce qui fait que les familles avec enfants ne paient pas de la main gauche, mais elles le paient de la main droite, et pas seulement elles, notre patrimoine étant peu à peu dilapidé. Cela ne durera qu'un temps, car il ne reste pas grand-chose à vendre pour pouvoir boucler des budgets de plus en plus restreints.

Vous avez parlé des investissements notamment comme cibles prioritaires pour la jeunesse et la culture. Pour la jeunesse, pour rappel, vous allez fermer et vendre le centre de loisirs élémentaire du Chêne, soit 8 250 m², ce qui n'est pas forcément favorable pour les enfants ni pour les familles. Nous avons déjà voté. Vous vous souvenez de notre position sur le fait qu'il y ait un nouveau centre de loisirs maternel, nous sommes d'accord. Pour le reste, nous pensons que cette vision, en réalité à court terme, est celle d'un maire qui ne se soucie plus de l'avenir de sa commune ni de ses habitants. C'est peut-être un mot fort, effectivement, mais cela préserve peut-être probablement plus votre électorat traditionnel. Ce n'est donc pas la seule faute de l'État ni des réductions de subventions qui sont en cause aujourd'hui, mais une gestion locale de plus en plus contestée par les citoyens. Cela se traduit en fait par une perte d'attractivité de la commune et un turn-over de plus en plus important de la population jeune et des familles avec enfants. Cette problématique n'est pas unique à Combs-la-Ville. Nous en avons déjà parlé au sein même de Grand Paris Sud, dans les constats qui ont pu être faits pour plusieurs communes.

Tout cela mérite une réflexion globale qui soit réalisée sur nos recettes, de nos choix d'investissement et de fonctionnement. Nous redévelopperons notre position bien évidemment lors de la lecture du budget. Cela nous oblige également à nous interroger en réalité sur les choix faits dans les orientations budgétaires. La question qui vient immédiatement à l'esprit est : qui doit en réalité participer à l'effort et aux solidarités dans notre commune ? Nous avons de moins en moins de recettes, de moins en moins de moyens, des budgets restreints, et il y a effectivement des choix à faire. Dans quoi taille-t-on ? Que rogne-t-on ? Qui va subir les conséquences le plus fortement de ces réductions budgétaires ? Nous reviendrons là-dessus, bien sûr. Tout cela pour vous dire que nous sommes pour cette délibération qui semble être en fait une entaille à votre postulat que nous pourrions résumer jusqu'à maintenant de la manière suivante : quoiqu'il m'en coûte, curieuse manière de faire une entaille dans la politique fiscale de la majorité. En effet, la limitation de l'exonération pour les constructions nouvelles est une manière de faire rentrer de nouvelles recettes fiscales, ce que vous dites vous-même. Cela conforte notre analyse comme quoi la situation financière est inquiétante et que nous devons trouver de nouvelles recettes. Sans vraiment le dire, vous touchez de fait à la fiscalité foncière existante. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Si je devais avoir anticipé le débat sur le budget lors de ma très brève intervention complémentaire sur cette délibération, je pense que vous avez largement contribué à maintenir cette analyse. Je pense que vous aurez souci de ne pas redire ce que nous venons d'entendre, et qui est parfaitement intelligible. En tout cas, merci. Merci et félicitations. Vous êtes l'as des as de la sinusoïde appliquée à la gestion d'une commune, l'art de tourner autour du pot pour dire « *on ne vote pas une augmentation des impôts, mais il faudra bien le faire un jour, non pas pour certains, mais pour d'autres* ». Allez jusqu'au bout ! Allez jusqu'au bout ! Dites que si vous étiez, ce qui fort heureusement pour la commune n'est pas le cas, aux commandes de cette commune, devant les réalités qui sont celles qui s'imposent à tous, et malgré les efforts que vous niez, parce que bien évidemment, cela vous embête que la commune soit dans la situation inverse de celle que vous décrivez, vous augmenteriez les impôts ! Dites-le ! Cela aurait au moins le mérite de l'honnêteté et de la clarté, mais restons-en là pour l'instant. Je note le maintien intenable des taux d'imposition. Quand le maintien est intenable, il faut bien les augmenter, mais les augmenter pour certains et pas pour d'autres. Nous avons vraiment besoin de savoir quels sont ceux visés par votre quête de recettes

supplémentaires au travers de l'augmentation à venir, et que vous revendiquez, des taux d'imposition. Ceci est dit, c'est public et je l'écrirai !

Nous verrons tout à l'heure que la situation financière de la commune n'est absolument pas dégradée. Au contraire, elle s'est même améliorée. J'ajoute une fois de plus que la somme et la répétition d'erreurs d'appréciation et de mauvaises communications ne créent pas des vérités qui s'imposeraient à tous. Bien évidemment, nous y reviendrons également. Qui doit participer à l'effort ? Vous avez posé la question. Je me permets de formuler une suggestion, et peut-être espérer qu'enfin, lorsque nous aborderons le point suivant, vous vous livrerez, si vous en avez la capacité, à quelques propositions. « *Il faut engager le débat* », « *il faut dire qui fera l'effort* », « *il faut ceci* », « *il faut cela* ». Merci de vos contributions. Elles seront très probablement utiles à notre réflexion et à nos choix collectifs. J'attends cela avec impatience, parce que les « *y a qu'à* », « *faut qu'on* », « *vous êtes mauvais* », « *je suis bon* » ont leurs limites, et je voudrais les voir dépasser. Et pourquoi pas aujourd'hui ?

Pour terminer, merci de ce mot que j'ai souligné : « je ne me soucie plus ». Je me suis donc soucié. Merci de ce satisfecit de la gestion de la commune que vous venez de m'attribuer, puisque si je ne me soucie plus, c'est qu'auparavant, je me souciais. Ceci me va droit au cœur. Cela me reconforte, alors même que je commençais à être fragilisé par l'affirmation péremptoire que notre situation financière était dégradée alors qu'elle ne l'est pas, et ceci du fait de nos efforts, mais nous y viendrons tout à l'heure. Notre politique est mauvaise, mais vous allez voter la délibération. Je la mets donc aux voix. Qui est favorable ?

Réactions dans la salle.

M. le Maire

Non, je suis désolé, j'ai mis aux voix. Je mets aux voix. Qui est pour ?

M. Gilles PRILLEUX

Je suis désolé, vous n'avez pas à faire cela. Ce n'est pas de la démocratie. On ne peut pas voter dans ces conditions.

M. le Maire

Qui est pour ? Avis contraire ? Il n'y a pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 28

NPPAV : 7 (M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE de limiter l'exonération temporaire de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Mme Anne MEJIAS

Excusez-moi, Monsieur le Maire. J'avais demandé la parole.

M. le Maire

J'ai mis aux voix. Le débat est allé au-delà de cette délibération. Je mets donc aux voix, et vous pourrez largement évoquer, à l'occasion de la prochaine, tout ce que vous auriez pu souhaiter, mais que vous n'avez pas souhaité évoquer à l'occasion de cette délibération.

Nous passons à l'examen de la quatrième délibération que va vous présenter, à l'aide en particulier du document qui va être projeté, notre première adjointe Madame Salles.

Mme Anne MEJIAS

C'est scandaleux ! Nous ne pouvons pas nous exprimer. C'est n'importe quoi !

M. le Maire

La parole est à Madame Salles.

Réactions dans la salle.

M. le Maire

Mes chers collègues, s'il vous plaît, gardons notre calme. Je suis peut-être suspect de plein de choses, puisque la suspicion semble s'installer *a priori* de manière générale dans une partie de cette assemblée, mais certainement pas d'empêcher qui que ce soit de prendre la parole, ce que vous avez pu faire. Le problème est qu'il y a un moment où les choses s'arrêtent, et elles peuvent d'autant plus facilement s'arrêter sur ces questions qu'elles vont pouvoir être reprises lors du point le plus important, celui relatif au budget. Les gesticulations, c'est bien, mais il y a une limite à tout. Quand vous dites que vous avez le droit de poser des questions et d'obtenir des réponses, je vous ferai remarquer que votre intervention n'ayant posé aucune question, je n'avais aucune réponse à vous donner. Cet argument selon lequel après mon intervention vous voulez avoir le dernier mot, parce que c'est ce dont il s'agit, ne rentre pas du tout dans ce que vous appelez avec vos grands mots « la justice administrative », etc.

Allez-y ! Allez-y ! Vous avez demandé au Préfet par ailleurs par courrier de vous dire tout le mal qu'il pensait sur la gestion de Combs-la-Ville. Vous n'avez pas eu de réponse, ce qui est normal, parce que cette gestion est bonne. Allez-y ! Allez-y !

La parole est à Madame Salles.

DÉLIBÉRATION N° 4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable, il est demandé au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Avant de passer à nos échanges, je souhaite compléter le panorama par un certain nombre de précisions. Je voudrais tout d'abord insister sur la caractéristique principale de ce budget 2021. Pour la première fois depuis quelques années, nous sommes en capacité de présenter ce budget sans avoir besoin d'intégrer le résultat de l'année précédente pour l'équilibre en fonctionnement, et par la même occasion ensuite en investissement. C'est la démonstration d'un certain nombre d'indicateurs. Le premier indicateur concerne un travail de fond permanent et soutenu de la part de la municipalité. Je salue l'ensemble de mes collègues élus de l'ancien mandat et du mandat actuel qui contribuent

largement à mes côtés à l'animation du projet municipal. Comme l'a dit Marie-Martine Salles, c'est également grâce au travail de chaque seconde, appuyé bien sûr sur les orientations et les décisions de notre Conseil, effectué par notre administration dont je salue une fois de plus la très grande qualité et la manière assez exemplaire de servir malgré les lourdes difficultés des années précédentes et la très grande difficulté de la situation sanitaire que nous connaissons depuis pratiquement un an.

Cela veut dire, et nous le vérifierons lorsque le compte administratif sera présenté lors d'une de nos prochaines réunions, je le confirme, je l'affirme et personne raisonnablement ne peut s'inscrire en faux contre cela, que si nous n'avions pas vécu sur plusieurs années, y compris sur 2021, une suppression de nos ressources en provenance de l'État de 9,4 millions d'euros, nous aurions chaque année pu effectuer l'exercice comme nous le faisons cette année, c'est-à-dire de voter notre budget de l'année sans avoir besoin d'y intégrer nos économies du passé, parce que c'est cela. Le résultat de l'année passée est celui de la gestion de l'année passée, éventuellement cumulé aux résultats reportés des années précédentes. C'est très important, parce que cela montre que nous avons maintenu le cap dans la tourmente lorsque nos dotations baissaient, et que nous nous inscrivions depuis déjà de nombreuses années dans la perspective d'une stabilisation, puis d'une baisse, à prestations constantes, de nos dépenses de fonctionnement. Le résultat est là. Il est remarquable, je le salue et j'en suis fier, tout comme à mes côtés les membres de l'équipe municipale en sont également fiers.

Comme cela a été dit tout à l'heure, lors du budget supplémentaire, lorsque nous aurons à intégrer les ressources nouvelles que constitue le résultat en investissement et en fonctionnement, du budget 2020, nous aurons l'occasion de vérifier que non seulement nous ne sommes plus dans le risque qui s'approchait, de ce que connaissent malheureusement de nombreuses communes et que l'on appelle « l'effet de ciseaux » et que nous n'avons fort heureusement jamais vécu, mais nous nous en éloignons suffisamment pour créer ce fonds de roulement qui donne de la souplesse à la gestion communale, à la fois dans ses dépenses de fonctionnement, mais également dans sa gestion du financement de ces investissements. Plus le fonds de roulement est important, plus sa capacité à jouer l'effet de trésorerie au profit du retard maximum de la mobilisation des éventuels emprunts est important, mieux c'est pour la commune.

Marie-Martine Salles évoquait parmi les ressources d'investissement le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). J'ajoute à ce propos une petite information que je tire de la réunion du bureau national de l'Association des Maires de France (AMF) dont je fais partie et qui s'est tenue la semaine passée, information que j'ai tenu à communiquer au bureau de l'AMF 77 que je préside. Un décret paru le 30 décembre dernier, qui avait échappé à l'attention de beaucoup, le 30 décembre étant plutôt consacré, même dans ces temps difficiles, à d'autres réflexions qu'à celle-ci, a restreint une fois de plus les sujets éligibles au Fonds de Compensation de la TVA, ceci pour une somme globale à l'échelle du pays. Cette somme, qui a été analysée par le Comité des Finances Locales (CFL) qui est présidé par André Laignel, vice-président de l'AMF, s'élève à 200 millions d'euros. Je le dis, parce que cela pourrait nous empêcher de faire, mais cela ne nous en empêchera pas. En revanche, cela impactera nos résultats dans des proportions qu'il faudra analyser le jour venu.

La quasi-totalité de ces 200 millions d'euros concerne des politiques en direction de l'environnement. Nous avons pris acte de cette décision de l'État avec surprise, avec beaucoup de déception, et nous y sommes d'autant plus sensibles que nous avons au long cours, en toile de fond de toutes nos politiques publiques, le vrai souci de saisir toutes les occasions. Les campagnes de communication que nous engageons ces derniers temps sur le sujet sont un des témoignages de cela. Toutes nos politiques s'imprègnent de dimension environnementale. Il faut savoir que, dans des proportions qui, j'espère, resteront le plus limitées possible, ce décret du 30 décembre impactera une partie de nos recettes d'investissement des années ultérieures au travers de ce Fonds de Compensation de la TVA.

Marie-Martine Salles a parlé des attributions de compensation négatives. Ce sujet fait partie de ceux que j'ai mis sur la table des réflexions de Grand Paris Sud depuis plusieurs années. Je ne suis pas le seul à le penser ; je suis un des seuls à le dire. La situation en matière d'attribution de compensation sur notre agglomération est, pour reprendre un terme qui va faire florès dans cette assemblée, intenable. En effet, le passé est le passé, mais c'est bien quand il accepte de passer la main au présent. Toutefois, le passé fait que parmi les constats bruts qui frappent l'esprit, et que je n'ai jamais oublié d'évoquer, notre commune a un budget d'un peu plus de 25 millions d'euros en fonctionnement, alors que Corbeil-Essonnes, commune de l'agglomération, qui est certes parmi les plus peuplées (seulement deux fois et demie plus peuplée que la nôtre) et qui a un budget, dont je ne connais pas le montant, va pouvoir inscrire dans son budget une attribution de compensation de l'agglomération d'un montant de 25 millions d'euros. Ce n'est pas tenable. Je l'ai dit, de plus en plus de mes collègues en sont conscients.

Ceci fera l'objet de propositions que le président de l'agglomération m'a confié le soin d'établir, visant à mettre en place une stratégie au long cours, avec un objectif 2032, c'est-à-dire dans une dizaine d'années à partir du budget de l'année 2022, visant à mettre en application une politique entre l'agglomération et les communes pour réduire les différences majeures et inacceptables, comme celle que je viens de vous rappeler, et pour permettre ainsi une véritable solidarité financière entre les communes de l'agglomération grâce à une stratégie pilotée par l'agglomération. Michel Bisson m'a confié ce soin, parce qu'il connaît ma forte détermination à faire en sorte de trouver un meilleur équilibre et une meilleure équité, et parce qu'il sait très bien que la même démarche m'avait conduit il y a maintenant une vingtaine d'années à demander, puis obtenir, du président du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) de Sénart de l'époque Jean-Jacques Fournier la réflexion, puis la décision, puis la mise en œuvre de la stratégie de ce que l'on a appelé à l'époque, et les plus anciens ici s'en souviennent, « la dotation de solidarité d'agglomération ». Elle a permis à la commune, autant qu'elle en avait besoin et de manière justifiable et équitable avec toutes les autres communes, de bénéficier de recettes complémentaires.

Ce sujet est posé. Ce n'est pas un hasard si le président de l'Agglomération a confié le soin au maire de Combs-la-Ville et à ses services – et nous avons déjà commencé le travail – à recenser toutes les niches qui permettront de fixer des axes, ensuite de prendre des décisions et de les mettre en application. L'objectif est bien évidemment que les communes qui en ont besoin – la nôtre en faisant partie – puissent bénéficier d'une meilleure solidarité, donc de ressources nouvelles en termes de budget de fonctionnement, ceci bien évidemment dans l'esprit de ne pas faire payer aux Combs-la-Villais ce qu'ils doivent à une iniquité dont ils ne sont pas responsables. Il vaut mieux que la richesse soit répartie de manière plus juste, plutôt que de demander à ceux qui souffrent de souffrir encore plus au travers d'une augmentation, dont nous ne voulons pas, du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. J'ai d'ailleurs indiqué, et j'en parlais hier avec ma collègue de Moissy-Cramayel, que j'ai fait connaître au président de notre Agglomération mon vif souhait de voir, parmi les premières décisions prises, celle qui consisterait à ce qu'aucune commune de l'Agglomération ne soit contributrice de la richesse des autres communes au travers des attributions de compensation.

La compensation se faisant entre l'Agglomération et les communes, cela ne peut pas être entre les communes entre elles, parce que ce dispositif est tout à fait pervers. Il avait sa justification dans la dernière partie du mandat précédent, l'Agglomération ayant à se mettre en place par consolidation de tous les existants antérieurs. Nous sommes dans le mandat où les existants antérieurs existent, bien sûr, mais ils ne doivent pas s'inscrire dans une pérennité qui voit s'aggraver les différences entre capacités des communes, mais qui doit au contraire voir rétrécir autant que possible ces différences de capacité de chaque commune. C'est cela le bloc communal. L'intercommunalité a ces compétences et elle les exerce au nom des communes, mais elle veille également à ce que les communes de son ressort ne soient pas privées injustement de leur capacité à agir dans le cadre de leur propre politique.

J'ajoute un petit mot sur la taxe sur l'électricité. Nous étions parmi les trois ou quatre communes de Seine-et-Marne sur 507 à ne pas avoir fixé de taux. Néanmoins, ayant l'obligation de le faire, nous avons décidé de fixer le taux à moins de la moitié du taux maximum de 8,5 %, soit 4 %. C'est le produit de ce taux de 4 % dont nous parlons pour notre budget 2021. Je confirme que pour 2021, bien que la compétence soit transférée à l'Agglomération – et nous l'avons bien vu en AC négative sur les questions d'éclairage public –, le produit reste pour 2021 dans le budget communal. Nous savons d'ores et déjà que cette recette ne sera plus disponible en 2022. Nous pouvons penser, voire craindre, que pour toutes les communes de l'Agglomération, l'alignement du taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité conduite à ce que nous n'avons pas souhaité ici, c'est-à-dire un taux de 8,5 %, ce taux étant pratiqué sur toutes les autres communes de l'Agglomération. Néanmoins, je donne l'information, parce que nous aurons peut-être à y revenir dans les années suivantes.

Je vais dire un mot très rapide sur le FPIC. Au cours du mandat précédent, au sein de Grand Paris Sud, la situation faisait que certaines communes y contribuaient et d'autres le touchaient. Un principe a été établi. Personne ne contribue, tout le monde touche. Je suis parti d'ailleurs de cette situation qui était une volonté de solidarité entre les communes au sein de l'agglomération pour plaider la même chose pour les attributions de compensation. L'argument fait un peu mouche. Je salue l'action menée au Parlement par le député Manuel Valls tant qu'il l'a été, puis par le député Francis Chouat quand il lui a succédé, qui a permis, avec l'action d'autres parlementaires, que les règles d'attribution et de répartition du Fonds Intercommunal et Communal soient modifiées, qu'elles permettent dans un premier temps de stabiliser, et dans un deuxième temps (nous y sommes, me semble-t-il) de stabiliser un peu plus durablement le dispositif tel que nous l'avons connu, ce qui nous permet d'envisager assez sereinement la solidité de cette ressource pour les années suivantes.

Je termine ce complément d'éléments d'information par un petit mot sur les subventions. Contrairement à ce que certaines communes – j'en fais le constat, je n'en porte pas de jugement – ont été amenées à faire en 2020, la commune de Combs-la-Ville n'a diminué la subvention d'aucune association en 2020. Toutes les subventions votées au début du mois de mars, lors du vote unanime du budget de la commune, ont été versées aux associations, ce qui, nous semble-t-il, était la garantie qui leur était donnée, du maintien qu'elles n'ignoraient pas, du soutien de la commune malgré le fait que pour un certain nombre d'entre elles, les activités durant cette année 2020 ont été réduites à une expression assez limitée, voire à une expression totalement réduite. Le fait qu'en 2021, nous fassions mieux que le maintien du volume global des subventions est une des caractéristiques de notre volonté, repartant de l'avant grâce à nos très bons résultats, de faire ce que nous pouvons pour aller encore un tout petit peu plus loin au service des associations qui sont bien évidemment des éléments du tissu vital dans la commune que nous avons le devoir d'accompagner au-delà et malgré les difficultés que tout le monde traverse, ainsi que notre commune.

J'ajoute une petite remarque pour abonder, les analyses de certains pouvant être un peu inexacts et parce qu'il convient de les aider à rétablir leur analyse. La commune est une des moins endettées de Seine-et-Marne, et au-delà de la Seine-et-Marne, de la même strate, que l'on se situe en comparaison de communes en ville nouvelle proches de chez nous, ce qui est le cas dans le tableau qui vous a été montré tout à l'heure, ou que l'on se situe dans le cadre d'une comparaison avec des communes qui ne sont pas en ville nouvelle, qui ne sont pas trop éloignées de la nôtre et qui ont des caractéristiques qui peuvent être comparées avec toutes les précautions d'usage, nous notons que notre encours de la dette est faible. Le chiffre n'a pas été donné en tant que tel, mais il pourrait être rappelé.

Cela nous permet de dire tranquillement et sans que quiconque puisse le contester, puisque c'est la réalité brute des chiffres, qu'au cas où nous aurions à mobiliser en 2021 les 2 millions d'euros d'emprunt que nous inscrivons pour l'équilibre de notre section d'investissement, nous aurions un encours de la dette inférieur de 200 euros par habitant à ce qu'il était avant les 2 millions d'euros et

avant la renégociation de l'ensemble de nos emprunts. Je dis bien « *au cas où nous aurions à mobiliser* », parce qu'il n'est pas sûr que nous ayons besoin de mobiliser l'intégralité de ces 2 millions d'euros compte tenu du fonds de roulement que nous mettrons en place dans des proportions assez convenables grâce au résultat excédentaire de notre budget 2020. Cette négociation à laquelle nous avons procédé me permet une fois de plus de saluer l'excellence du travail de notre Direction des Finances et nous permet de dégager des sommes assez importantes qui nous libèrent aussi bien dans notre capacité à rembourser le capital sur la section d'investissement, qu'à honorer les intérêts sur la section de fonctionnement.

En clôture de ce propos d'accompagnement de la présentation, je voudrais remercier à mon tour notre 1^{ère} Adjointe chargée du suivi de tous ces sujets. Je voudrais remercier aussi l'ensemble des élus, notamment ceux en charge d'une mission exécutive à mes côtés et qui sont très sensibles à pouvoir disposer des moyens d'agir, mais également à le faire dans des conditions compatibles avec nos grands équilibres. Je remercie notre Direction Générale qui a fait et qui continue à faire un travail considérable pour permettre à l'outil communal de s'adapter en permanence, de rester performant, de maintenir nos pratiques, et souvent de les développer en les modernisant, tout en assurant les baisses là où l'on peut trouver moyen de le faire, permettant de répondre à la situation d'une commune qui, ne voulant pas aggraver le poids de l'impôt sur ses habitants, et se trouvant dans la situation dans laquelle de nombreuses communes se trouvent, d'avoir une baisse des concours extérieurs, se doit malgré tout d'assumer ses missions et de préparer l'avenir.

Je donne maintenant la parole à qui le souhaite à propos de la présentation de ce budget. Madame Méjias, allez-y.

Mme Anne MEJIAS

Mes chers collègues, je tenais à vous préciser que le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » siège bien ce samedi matin en ce Conseil Municipal. Je vous le dis, parce que manifestement, lors de la précédente délibération, vous ne vous en êtes pas aperçu, et lorsqu'en tant que membre de ce groupe, j'ai demandé la parole, vous ne me l'avez pas donnée. Le vote de la délibération n° 3 a été suffisamment confus pour que nous ne votions pas. Je ne sais pas comment ce sera inscrit dans le PV, mais je regrette véritablement cet incident. Je voudrais dire un peu solennellement une chose. Certainement, nous ne sommes pas d'accord et nous ne sommes pas d'accord sur tout, et il peut aussi nous arriver d'être d'accord sur un certain nombre de points. Toutefois, quoiqu'il arrive à l'avenir, l'expression de tous doit être garantie dans ce Conseil Municipal. Je vous demande de faire attention à cela et de faire véritablement un effort. Je ne sais pas quelle décision nous prendrons collectivement par rapport au vote de la délibération n° 3, mais nous n'en resterons pas là. Nous vous demandons instamment de respecter, comme nous le faisons, toutes les personnes qui siègent dans ce Conseil Municipal, et toutes les formations. Je ne sais pas comment nous réglerons cela, mais franchement, j'ai trouvé la situation inadmissible. Franchement, Monsieur le Maire, elle n'est pas à la hauteur du dialogue républicain que nous sommes en droit d'attendre d'un élu aussi expérimenté que vous. Il y a véritablement un problème et je vous demande de revenir vers nous avec quelques explications, et peut-être un commencement d'excuses. Voilà, le fait de rire comme cela n'est pas normal et ce n'est pas à la hauteur du respect que nous devons exprimer les uns envers les autres.

Je suis désolée, mais cette façon de faire de la politique pose un problème. Je le dis avec toute la sincérité dont je suis capable. Il y a un problème. On ne peut plus faire de la politique ainsi. Cela ne passe pas. Monsieur le Maire, je vous rappelle que dans cette ville, les taux de non-participation au vote augmentent scrutin après scrutin. Il y a un véritable problème de débat républicain dans cette ville. Il va falloir quand même un peu changer les choses. Je voudrais dire aussi que concernant les impôts d'une façon générale, les impôts sont la manière de redistribuer la richesse et de conduire des politiques de rééquilibrage. Vous savez, je le suppose, que depuis plus de 20 ans, partout en France,

donc aussi à Combs-la-Ville, les inégalités se sont creusées. Très clairement, la politique fiscale est un enjeu de redistribution qui garantit la cohésion sociale. Ce ne sont pas des questions légères. Je voudrais vous redire que nous trouvons curieux de pouvoir affirmer que sur une période aussi longue que vos mandats, à savoir plus de 25 ans, le fait de ne pas augmenter les impôts soit présenté comme étant positif. Nous vous demandons simplement de pouvoir mettre en interrogation cette décision et cette politique que vous avez continuée.

Nous trouvons que la ville rencontre énormément de problèmes. Le budget est de plus en plus difficile à tenir, c'est vous qui le dites. Effectivement, il nous inquiète en premier lieu parce qu'il va y avoir une pression sur la masse salariale de toutes les personnes qui concourent au fait de faire fonctionner et vivre cette ville, et vous le savez. Il faut faire attention à une chose. On entend très souvent, et nous l'avons partagé depuis plus de 20 ans, puisque cela fait partie de la doxa libérale, que l'on peut faire mieux avec moins. À un moment donné, faire mieux avec moins atteint une limite. L'interrogation de nombreux Combs-la-Villais porte sur le fait que l'état de la ville pose question. On a parlé de la propreté, de l'entretien des voiries. Certains Combs-la-Villais s'interrogent, des questions surgissent. Parce que je respecte mes collègues, je n'en dirai qu'un mot, mais il y a des questionnements sur le coût des prestations communales et sur la façon dont, finalement, la commune fait payer très cher ses prestations. Je crois qu'un travail est en cours, et je le salue. C'est le travail de mes collègues, et je le respecte. Il y a donc de nombreuses interrogations sur votre conduite des affaires.

Nous aurions souhaité pouvoir avoir véritablement des échanges et des discussions, mais manifestement, en cette première année de mandat, nous constatons que vous n'avez décidément pas l'habitude du dialogue ni de la discussion. Il y a un véritable problème dans vos interventions et dans la façon dont vous agissez. Nous voudrions donc vous demander d'y réfléchir et de changer cette façon de faire pour pouvoir avoir des discussions plus approfondies sur le budget. Je suis chargée par la liste « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » de vous redire notre attachement à un projet qui n'est pas pris en compte, ou qui ne l'est pas de la manière que nous espérons concernant la santé à Combs-la-Ville. Nous sommes en période de Covid-19, nous l'avons dit. C'est une crise inédite. Nous sommes tous confrontés à une situation dont nous ne maîtrisons ni le calendrier ni les effets durables, mais dans ce budget pour 2021, c'est peut-être un défaut de lecture de notre part, et vous pourrez peut-être nous tranquilliser sur ce point, mais nous avons été étonnés de ne pas voir figurer de dotations spécifiques pour faire face à l'urgence sociale. Nous avons une première question. Que mobilisez-vous et quelles ressources mobilisez-vous pour faire face à l'urgence sociale que la crise du Covid-19, qui se transforme en crise sociale, ne va pas manquer de générer à Combs-la-Ville ? À Combs-la-Ville, vous l'avez dit vous-même, une partie de la population connaît déjà des difficultés.

Deuxièmement, nous aurions voulu pouvoir parler avec vous de la construction d'un centre social, d'un centre de santé. Je ne parle pas d'une maison médicale, mais d'un véritable centre de santé. C'est un projet lourd qui mérite certainement une réflexion approfondie. Il y a des exemples, nous pouvons vous en présenter qui existent en France, qui fonctionnent et qui sont rentables. Pour cela, il faudrait pouvoir en discuter, avoir l'espace pour en discuter. Monsieur le Maire, je suis au regret de vous le dire, vous n'ouvrez pas d'espace de discussion. Il y a là un véritable problème sur ces questions. Je sais que vous avez moqué nos chiffres concernant la santé. Nous avons un peu travaillé et nous allons vous redonner ces chiffres. Combs-la-Ville ne compte que 13 médecins généralistes pour plus de 22 383 habitants, soit un médecin pour 1 700 personnes, ce qui est très largement en dessous des moyennes nationale et départementale. Certains de nos médecins approchent de l'âge de la retraite, les autres sont débordés et beaucoup ne prennent plus de nouveaux patients. Il est parfois difficile d'obtenir un rendez-vous, et plus encore d'avoir un médecin référent pour un nouvel arrivant à Combs-la-Ville.

L'effondrement de la démographie médicale, surtout pour les années à venir, est un problème majeur qui se pose dans toute la Seine-et-Marne, plus qu'ailleurs encore, compte tenu du classement désastreux de notre département en ce domaine. En effet, nous sommes 100^e sur 101 départements DOM-TOM inclus. Ce sont 24 arrivées de nouveaux médecins en Seine-et-Marne pour 75 départs à la retraite l'an passé selon le Conseil Départemental. Faire venir de nouveaux médecins à Combs-la-Ville est un enjeu majeur pour notre commune, et un enjeu d'autant plus complexe que notre département ne compte ni faculté de médecine à part entière, ni CHU, ce qui est un handicap énorme, car les jeunes médecins tendent souvent à s'installer à proximité de leur lieu de formation. Cette situation va durer. À ce stade, la suppression du *numerus closus* actée dans la loi est un leurre si elle ne s'accompagne pas de l'ouverture des places nécessaires à l'accueil de nouveaux étudiants. En 2020, première année sans *numerus closus*, 50 places supplémentaires ont été offertes pour toute la France, soit 0,2 % d'augmentation. C'est la raison pour laquelle notre commune doit être particulièrement offensive et volontariste si nous ne voulons pas que la situation tourne à la catastrophe.

Nous proposons la création d'un centre communal de santé un peu à l'image des anciens dispensaires. Il y aurait des avantages multiples, comme répondre à une attente des jeunes médecins qui ne veulent plus exercer de manière isolée, mais qui aspirent au travail en équipe pluridisciplinaire, offrir des horaires de consultation élargis et créer un service de garde, offrir des soins sans dépassement d'honoraires, pratique dans laquelle notre département est, hélas, en tête de peloton, éloignant les plus modestes des soins et de la prévention, ou encore permettre le tiers payant en ayant des médecins salariés. De tels dispositifs existent à l'initiative d'autres départements telle la Saône-et-Loire dans le Val de Loire. Cela existe aussi dans certaines communes de notre département à la satisfaction de la population. Soyons conscients qu'il ne suffit plus aujourd'hui de mettre des murs à disposition pour faire venir des médecins, notamment des jeunes, car là est l'objectif. Trop de communes en font l'expérience malheureuse que nous rappellent cruellement les banderoles des kakemonos portant le message « recherche médecins » qui fleurissent sans succès en de trop nombreux points du département.

Nous sommes persuadés que la création d'un centre communal pluridisciplinaire employant des médecins salariés correspondrait à un soin de nos concitoyens. Des aides existent en provenance de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Région, du Département, notamment à travers des Contrats Locaux de Santé (CLS) pour en modérer l'impact financier. Nous voudrions que cette question soit ouverte aux débats. Nous venons là avec une proposition de débat à l'occasion de ce budget en vous disant : « *il faudrait pouvoir discuter sérieusement de ce sujet* ». Allez-vous être en capacité de nous permettre d'avoir un débat approfondi sur cette question ? Nous allons le découvrir, mais nous l'espérons.

Concernant le budget et le vote du budget, sur cette délibération, nous donnerons un avis défavorable, car nous ne sommes pas d'accord avec les orientations budgétaires que vous avez prises. Je vais tout simplement conclure ainsi.

M. le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, je vous en prie.

M. Sylvain ROUILLIER

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Monsieur le Maire, le mois dernier, lors du Conseil Municipal, vous nous avez présentés un extrait très sommaire du compte administratif 2020. Nous attendons avec intérêt ce dernier et nous vous demandons de nous communiquer dès sa clôture le contenu intégral du compte administratif 2020. Celui-ci sera fondamental pour percevoir la réalité de nos capacités financières. Nous sommes surpris par le nouveau calendrier imposé pour présenter le budget avec un mois d'avance. En effet, cela nous oblige à nous poser des questions sur la méthode

qui rend incertaine la vision d'ensemble de ce budget. Dès la page 4 du budget primitif, nous avons eu une difficulté pour appréhender notre volant financier réel. Nous n'avons pas communication des reports liés au résultat de fonctionnement, *idem* pour la section d'investissement. Nous aimerions comprendre à quoi correspond la somme de 777 000 € qui passent de la section de fonctionnement CH042 à la section d'investissement CH040. Enfin, nous ne comprenons pas que le candidat Guy Geoffroy qui a signé une charte de transition écologique, et maintenant qu'il est maire pour la cinquième fois, n'ait pas envisagé comme une de ses priorités la réalisation de ses engagements à travers ce budget. Cela ne peut se traduire que par un effort financier. Comment se traduit votre engagement à travers ce budget ?

Pour ce qui concerne la dette, en premier lieu, vous souhaitez maîtriser la dette communale. Nous sommes d'accord avec vous sur ce point. Pour rappel, la dette par habitant ne veut malheureusement pas dire grand-chose, et cela même si vous vous évertuez à vouloir nous le faire croire. Les écarts de revenus par habitant, mais surtout de valeur de l'immobilier entre territoires montrent qu'une même population ne conduit pas à un même montant de recettes fiscales. Cela veut donc dire que la capacité d'endettement et de remboursement est très différente d'une commune à une autre. Notre capacité de désendettement doit être prise en compte, et pour le coup, nous n'avons guère de capacité à emprunter. Vous allez cependant lever 2 millions d'euros. À la page 84 en annexe, nous avons pu découvrir que l'emprunt de près de 1,5 million d'euros prêtés par la Caisse d'Épargne et émis en novembre 2020 ne sera remboursé qu'à partir de février 2022. Cela est surprenant, et cela signifie que nous aurons alors des remboursements plus importants. En déportant la première échéance, vous améliorez temporairement la situation avec un remboursement qui apparaîtra de fait plus réduit au chapitre 10 qu'il ne le sera l'année prochaine. En 2022, les remboursements vont donc augmenter.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons constaté que les dépenses réelles de fonctionnement par habitant ont diminué de près de 98 €, soit -8,5 %, ce qui est considérable, puisque cela représente près de 2 millions d'euros de moins sur le budget d'une année. Dans votre rapport de présentation, vous souhaitez renforcer la stratégie de gestion des charges de fonctionnement, mais vous dites avoir comme objectif une progression nulle des dépenses de gestion courante. Si nous nous concentrons sur les dépenses de gestion courante, ces dernières diminuent de 3,15 % entre 2020 et le budget 2021, ce qui n'est donc pas nul, mais négatif. En réalité, vous rognez depuis des années dans tous les budgets faute de capacité d'autofinancement et du fait de projets comme le centre aquatique trop coûteux. Si nous regardons de plus près les dépenses de fonctionnement de ce budget, nous constatons une baisse de la masse salariale très haute par rapport à la strate de près de 10 points. Nous nous interrogeons sur le fait que dans l'annexe en page 97, de nombreux postes considérés dans les effectifs budgétaires ne sont pas pourvus. Sur un total de 418 titulaires en janvier 2021, 323 postes seulement sont pourvus. C'est le cas pour la police municipale : 3 postes ne sont toujours pas pourvus, alors que les problèmes de sécurité s'aggravent sur notre commune.

La méthode pour économiser sur le budget consiste-t-elle à remplacer toujours plus les titulaires par des vacataires ou des contractuels, à limiter les avancements comme ce fut le cas cette année d'une manière drastique ? Nous aimerions avoir des éclaircissements à ces sujets, sachant que sur quatre ans, la diminution des frais de personnel est de près de 1 million d'euros et qu'une grande partie de cette somme correspond aux transferts d'agents vers l'agglomération. En regardant plus attentivement les choses, nous constatons certaines économies inquiétantes. Nous en voulons pour preuve au chapitre 61, article 615221, la diminution sur quatre ans de 33 % des sommes destinées à l'entretien des bâtiments publics. Nous nous souvenons tous de l'écroulement des murs du parc Chaussy cet été qui, faute de maintenance, se sont effondrés. Une grande part du reste des murs est en très mauvais état. Nous sommes tout aussi surpris de l'abandon du budget Voirie (article 615231) qui, entre 2018 et 2021, aura baissé de 49 % et passera ainsi de 541 000 € à 276 500 €. Nous parlons bien de fonctionnement et non du budget d'investissement. L'article 60633 pour les fournitures de voirie

baisse également de 30 % en quatre ans, passant de 141 000 € à 92 500 €. Rien également au chapitre 22 en cas d'imprévu, ce qui n'est pas tout à fait raisonnable, car l'état de notre patrimoine n'est pas si brillant que cela. En 2018, il était prévu 250 000 € ; en 2020, il ne restait que 50 000 €, puis plus rien pour 2021. Nous ne pouvons qu'espérer.

Du côté des baisses, nous avons également – et cela ne peut que nous surprendre – une diminution, au chapitre 65, de la somme allouée au CCAS qui passe de 636 144 € en 2018 à 500 000 € seulement en 2021. Nous aimerions également avoir quelques explications. Nous ne pouvons qu'être surpris par cette baisse de dotation, alors que la crise va se faire sentir de plus en plus durement pour bon nombre d'habitants de cette ville. Cela dit, plusieurs autres chapitres sont stables ou en hausse, comme l'article 6251 « voyages et déplacements » avec +46 % en quatre ans. Nous aimerions comprendre ce chiffre. L'article 6232 « fêtes et cérémonies » augmente cette année de 31 %. Pouvez-vous nous donner quelques explications à ce sujet ? Concernant les associations, nous ne pourrions que nous féliciter de cette hausse si la répartition était plus juste. Pour rappel, nous ne sommes pas favorables à ce que le club de gym perçoive une subvention aussi importante alors que d'autres clubs reçoivent des sommes modiques. À l'issue de la convention triennale qui engage la Mairie avec ce club, nous proposons qu'une réflexion sérieuse soit engagée pour chercher davantage d'équité. Les seuls résultats sportifs ne sont pas, selon nous, un critère sérieux d'octroi de subventions municipales.

En étudiant la présentation croisée par fonction, nous pouvons constater que certains services seront plus touchés que d'autres par la recherche d'économie. Le libellé 4 « sport et jeunesse » connaît une diminution de 244 000 €. Nous pouvons noter une diminution de 10,8 % pour le sport et des frais de personnel diminués de 52 000 €. Nous pouvons également souligner la perte de 88 000 € pour la jeunesse et une perte de 5 % des dépenses. Cela nous interroge et nous aimerions avoir une explication aussi à ce sujet. Le libellé 2 « enseignement et formation » connaît une diminution de 134 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Le libellé 8 « aménagement des services urbains et environnement » diminue de 377 000 €. Le libellé 6 qui concerne la famille montre également une baisse, en particulier pour les crèches et garderies, de -2,7 %. En réalité, la baisse concerne le personnel avec -73 000 €. Avons-nous moins d'enfants dans nos crèches et moins besoin de personnel ? Tout cela alors que les services généraux voient leurs dépenses augmenter de 200 000 € (libellé 0).

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, alors que la baisse des dépenses est, en définitive, très importante (-8,5 %), les recettes de fonctionnement réelles ne diminuent que de 0,43 %. Vous ne pouvez donc pas justifier cet effondrement par une diminution forte de nos recettes. Cela permettra effectivement de retrouver de petites marges de manœuvre à très court terme. Mais à quel prix ? Les efforts demandés sont considérables et posent la question de la pérennité de certains secteurs. La dégradation de l'entretien de nos bâtiments et de nos voiries coûtera au final de plus en plus cher, et nous ne serons plus en mesure de les assumer. La politique de contraction des dépenses de personnel dans certains services interroge, comme ceux concernant les jeunes ou encore la sécurité publique. Nous aimerions avoir un véritable rapport sur la situation des ressources humaines dans notre commune et les perspectives pour les années à venir.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, dans votre rapport de présentation, vous souhaitez que la commune assure, comme chaque année, les moyens financiers pour la sauvegarde de son patrimoine. En dehors de l'accessibilité, nous ne voyons aucune de traduction cette volonté dans ce budget. En effet, les 300 000 € annoncés paraissent être une somme bien désuète en regard des besoins et des investissements nécessaires pour respecter la charte de transition écologique que vous avez signée. Quelle est votre politique à ce sujet ? En ce qui concerne la voirie, nous nous interrogeons sur cette somme de 645 000 €. Comment cela se traduira-t-il concrètement dans nos rues ? Quels secteurs et quelles rues seront remis en état ? L'année passée, la somme budgétée était supérieure, avec 680 000 €, et en 2019, elle était de 1 565 000 € entre autres pour les travaux de la

rue du Bois-l'Évêque. Au regard de ces deux dernières années, ce budget ne me paraît pas très important, alors que les besoins sont immenses. C'est également le cas pour les espaces verts, dont le budget d'investissement est à peu près grignoté. Il était de plus de 117 000 € en 2020, contre 84 500 € en 2021. Enfin, les autres investissements nous laissent perplexes, comme la rénovation du parking Pablo Picasso (400 000 €).

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, tout d'abord, nous avons eu du mal à comprendre le chiffre indiqué au chapitre 13. Pourriez-vous nous donner des explications de cette ligne budgétaire pour la somme globale de 601 496 € ? Le total des recettes réelles est très faible. Les années 2018 et 2019 sont celles des cessions. En 2021, les recettes sont en réalité plus faibles qu'en 2020, puisque nous allons emprunter 2 millions d'euros, ce qui pour les recettes d'investissement de l'exercice est en forte contraction.

En conclusion, ce budget est un budget de crise et le résultat d'une gestion et de choix politiques incohérents et sans perspective pour l'avenir. Nous n'avons que peu de capacités financières et faute de recettes suffisantes, nous n'avons pas les moyens d'investir en 2020, et nous ne les aurons pas en 2021. Bien au contraire, votre seule proposition est de sacrifier une fois de plus notre patrimoine en mettant en vente 8 250 m² de terrains constituant le centre de loisirs élémentaire du Chêne afin d'être en mesure de réaliser une de vos promesses. En termes de fonctionnement, la réduction des dépenses est considérable, et les conséquences sont de plus en plus insupportables pour les habitants. Comment assurer le bon fonctionnement des services publics dans de telles conditions ? Les familles ayant des enfants en font les frais, année après année, en supportant des augmentations tarifaires qui mettent en péril la notion même de service public. De plus en plus de familles ne peuvent plus avoir recours aux différents services qu'ils ont le droit d'attendre. Pour un tel budget, nous ne pouvons que voter contre. Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues.

M. le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Alamamy.

M. Éric ALAMAMY

Merci. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 janvier dernier sur la base d'orientations budgétaires a permis d'exposer au Conseil Municipal le contexte financier dans lequel la commune évoluera en 2021. Il a également été l'occasion de rappeler les efforts d'ores et déjà réalisés pour maintenir une gestion financière en maintenant, en 2021, des axes stratégiques forts que nous avons vus tout à l'heure. Force est de constater que l'élaboration d'un budget communal équilibré relève davantage aujourd'hui d'un véritable challenge, dont la tâche n'est pas facilitée par le gouvernement qui conserve pourtant sa part de responsabilité dans l'équilibre des finances communales. Ce budget primitif pour l'année 2021 que nous nous apprêtons à voter s'inscrit dans la même lignée que le débat d'orientations budgétaires, dont nous avons pris acte le mois dernier.

Nous faisons le choix de ne pas compenser les décisions de l'État en les répercutant sur les Combs-la-Villais. Conscients des difficultés rencontrées par tous, nous renouvelons pour la vingtième année consécutive notre choix de ne pas alourdir la contribution des Combs-la-Villais aux finances de la commune en maintenant les taux des impôts locaux, lesquels avaient été baissés de 1 % chaque année entre 1996 et 2001. Si la prudence et la sagesse budgétaire sont les leitmotifs de notre conception de la gestion des finances locales, elles permettent également, tout en restant fidèles à nos engagements, de poursuivre la réalisation d'investissement sur la commune, ce que vous avez vu tout à l'heure, par exemple la rénovation du parking Picasso. Je rappelle que 2021 sera l'année du centre commercial de la Coupole et la commune n'est pas étrangère à tout cela, tout comme elle sera aussi celle de la création d'un nouvel accueil de loisirs maternel Le Chêne, l'ouverture d'un espace naturel préservé

La Couture, ainsi que du maintien... Non, ce n'est pas un maintien, mais une progression de notre soutien au tissu associatif.

Vous l'avez compris, la marge de manœuvre financière qui nous est laissée est telle qu'elle nous permet d'œuvrer dans un contexte contraint, un contexte inquiétant avec le Covid et la baisse drastique des dotations de l'État qui nous oblige d'autant plus à continuer l'optimisation de nos recettes et de nos dépenses en nous imposant de faire des choix réfléchis, prudents et lucides. Avec cette nouvelle feuille de route budgétaire pour l'année 2021, nous poursuivons notre effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement tout en maîtrisant nos dépenses de personnel et en assurant une qualité de service optimal aux Combs-la-Villais. Je souhaiterais d'ailleurs, au nom du groupe majoritaire, saluer et remercier la Directrice Générale des Services et l'ensemble de ses agents qui, par leur engagement, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité à faire en sorte que tous les Combs-la-Villais puissent profiter des services de la commune dans les meilleures conditions. J'en profite aussi pour les remercier également pour le sérieux et la rigueur dont ils ont fait preuve dans le cadre de l'élaboration de ce budget à la fois sincère et équilibré.

Aussi, dans la continuité de notre volonté de maintenir une gestion financière à la fois saine et équilibrée, ce budget primitif pour l'année 2021 nous permettra, malgré le contexte délicat dans lequel nous sommes contraints, d'avancer ensemble pour Combs-la-Ville, de répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens en matière de service public. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, la majorité municipale « Tous ensemble pour Combs » votera ce budget primitif 2021. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Un certain nombre de choses ont été dites. Certaines d'entre elles engageant la responsabilité de leurs auteurs n'ont pas à faire l'objet de reprise de ma part, puisque je n'ai nullement l'ambition de nourrir l'appétit de polémique qui pourrait peut-être par mégarde s'installer dans l'esprit de certains. Malgré tout, je voudrais revenir le plus tranquillement possible sur les propos introductifs à l'intervention de Madame Méjias. Garantir l'expression de tous, bien évidemment depuis toujours et pour toujours. Se respecter les uns les autres, évidemment. Je fais remarquer qu'un des meilleurs moyens de montrer son respect pour les autres, c'est d'éviter, surtout dans cette instance, les attaques *ad hominem* qui ont quelquefois, dans un passé récent, émergé de manière insolite et assez inacceptable autour de cette table. Le débat républicain a lieu, puisque vous vous exprimez. Si le débat républicain, c'est avec à peine 29 % des voix « *j'ai droit à la parole quand je veux pour dire ce que je veux et avoir le dernier mot* », non, ce n'est pas le débat républicain. Le débat républicain, ce sont des règles de bon sens, qui figurent dans notre règlement intérieur. C'est le respect de ces règles. Je dois dire que par rapport aux règles du règlement intérieur, je suis plutôt libéral et certains autour de cette table m'en font plutôt le reproche amical plutôt qu'à me demander de respecter scrupuleusement les règles communes.

Bien évidemment, l'hypothèse que je comprends, puisqu'elle est évoquée dans le cadre justement de cette grande garantie d'expression pour tous, d'un commencement d'excuses suscité de ma part une prise d'acte sans conséquence au-delà. Je précise par ailleurs que les espaces de discussion existent bel et bien. Je veux parler de nos commissions, et je tiens à ce qu'elles se tiennent même s'il n'y a pas à mettre à leur ordre du jour d'évocation de sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Ces commissions sont par nature le lieu privilégié où en petit groupe, on peut préparer le travail du Conseil Municipal dans ses moindres détails. Vous ne vous en privez pas et vous avez raison de le faire. Mes collègues qui animent ces commissions me le rapportent, et je les remercie d'ailleurs d'ouvrir le champ à d'autres discussions que celles initialement prévues à l'ordre du jour. Bien sûr, il faut utiliser ces espaces de discussion.

Concernant la référence au taux de participation qui baisse, soyons sereins, parce que nous sommes capables d'être sérieux. L'effondrement existe depuis quelque temps, et la tendance est lourde au niveau national depuis beaucoup plus longtemps qu'on veut bien le dire. La dernière fois où nous avons largement dépassé les 80 % de votants à une élection présidentielle était dans un second tour, en 2002, et je n'ai pas à rappeler les raisons qui ont conduit massivement les Français à se rendre aux urnes. Néanmoins, ce qui était la norme il y a encore très longtemps pour certains types d'élections devient aujourd'hui l'exception, et ceci depuis trop d'années. Utiliser un constat qui nous fait vraiment nous interroger partout en France sur le fonctionnement de notre démocratie représentative pour appuyer des commentaires dans notre instance me semble tout à fait hors de propos. J'ai même entendu il y a quelque temps, au début de ce mandat, que nous ne serions que tout juste légitimes ici, parce qu'élus dans le cadre d'un scrutin qui a peu mobilisé, sous-entendu « *s'il y avait eu plus de votants, on aurait gagné* ».

Il faut arrêter de « prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages ». Je vous ferais remarquer qu'ici, à Combs-la-Ville, à chaque fois que l'on vote un peu plus dans un bureau que dans les autres, la liste qui a gagné l'élection est encore plus en tête que dans les autres bureaux. À Combs-la-Ville, plus on vote, plus c'est pour nous. Vérifiez ! C'est la réalité ! Arrêtons d'utiliser ces arguments qui ont tendance à être un peu galvaudés. L'affirmation « *il est temps de passer à des choses nouvelles et modernes* » est aussi tellement ancienne et galvaudée que je vous invite à passer à autre chose. Ma capacité à garantir l'expression de tous est absolue, totale et permanente. Ma volonté de ne pas laisser se dévoyer le débat public est également très chevillée à mon esprit. Je ferai tout pour maintenir les équilibres dans le débat républicain dont vous parlez, et auquel, dans son principe, tout le monde ici, autour de la table, adhère bien évidemment.

Madame Méjias, vous avez fait ce que d'autres n'ont pas fait, et je vous en remercie. En effet, vous avez fait des propositions. Bien évidemment, je vais vous en dire deux mots. Elles remplacent dans mon esprit tout ce qui aurait pu être dit, mais que vous n'avez pas exprimé, pour exprimer votre refus globalement de notre budget, avec des propositions qui auraient permis d'avoir – pourquoi pas ? – un budget partiellement alternatif. Vous ne l'avez pas fait. Par contre, je note une fois de plus que ce Conseil Municipal du 13 février 2021 restera comme celui où les deux groupes minoritaires de notre assemblée ont, de manière de plus en plus claire, affirmé qu'il fallait augmenter la pression fiscale, puisque vous avez dit, si je reprends vos propos : « *ne pas augmenter les impôts n'est pas positif* ». Ceci a été dit d'une manière à peu près identique au cours de nos débats. Vous prenez donc acte du fait que pour augmenter, nos recettes devront augmenter par la fiscalité, et nous le ferons savoir, parce que bien évidemment, il faut que nos concitoyens sachent que le fait de ne pas appuyer sur le levier fiscal n'est pas positif pour certains élus de la commune. Ils doivent savoir aussi que si ces élus étaient aux commandes de la gestion de la commune, ils appuieraient sur le levier fiscal. Cela a été dit. Je le note comme étant une composante essentielle du positionnement des minorités du Conseil Municipal en cette séance budgétaire.

Puisque vous parlez de la santé, je vais dire deux mots pour justement continuer à ouvrir le débat que j'ai déjà ouvert sur le sujet. Sans, je l'espère, que vous éprouviez le sentiment que je vous agresse, vous avez parlé de défaut de lecture. Je pourrais envoyer un défaut d'audition, puisque sur ce sujet, nous avons déjà eu l'occasion de commencer à débattre, et nous aurons de plus en plus l'occasion de le faire. Le constat que vous avez rappelé est un constat que, évidemment et malheureusement, nous connaissons parfaitement, et il a d'ailleurs servi de base à l'engagement qui est le nôtre, à nouer un dialogue le plus approfondi possible avec les professionnels de santé qui exercent sur la commune. À partir de ce dialogue, nous envisageons de mettre en place un projet d'amélioration par une meilleure attractivité, une meilleure organisation et des moyens supplémentaires, par l'attractivité de notre offre médicale dans toutes les professions concernées. La démographie médicale pour laquelle vous souhaitez que la commune ait une action volontariste est bien ce qu'elle est, et la commune, en formant ce projet, a un comportement totalement volontariste.

Que va-t-il se passer ? Il se passera ce qui, premièrement, découlera du dialogue engagé et qui va se poursuivre avec les professionnels de santé, et deuxièmement, ce que nous en déciderons ici, dans cette assemblée, après que le dialogue engagé avec les professionnels de santé nous aura permis de bâtir un diagnostic approfondi et des propositions d'actions qui, peut-être, conduiront à évoquer ce que vous avez proposé, à savoir un centre médical pluridisciplinaire ou peut-être autre chose. L'écueil que je souhaite, sans aucun à priori, essayer d'éviter aujourd'hui, et à partir d'aujourd'hui, est celui d'une stratégie construite, certes, par volontarisme, mais en marge des attentes des professionnels, donc d'une certaine manière, des attentes de la population, qui conduise à ce qu'alors que la volonté est là, alors que le travail conduisant à un projet est là, nous tapions un peu à côté de la plaque. L'hypothèse que vous évoquez est crédible, intelligente, mais il serait hasardeux de dire à 100 % aujourd'hui si oui ou non nous avons engagé le travail, si nous avons une clause prochaine de revoyure, avec le groupe de professionnels de santé qui est à notre contact pour indiquer les premières réactions que nous voulons partager avec eux à partir de leur première proposition.

Dès que le travail qu'il nous revient de faire avec les professionnels de santé aura atteint un stade suffisamment élaboré pour que nous passions à la deuxième étape, bien évidemment, au sein de la commission concernée ou au sein de toute autre instance de dialogue qui pourrait se mettre en place, nous travaillerons à bâtir ce qui sera souhaité dans la mesure où bien évidemment, nous aurons la capacité de mettre en place les moyens financiers permettant, si l'engagement de la commune doit être mobilisé, de satisfaire cet engagement sans pour autant que ceci se fasse absolument dans des proportions que personne ici n'accepterait, au détriment de tous autres engagements, même celui de la santé et de ce tout ce qui l'accompagne. Je partage complètement votre analyse, parce que finalement, je pourrais prétendre que vous partagez la mienne, mais non, c'est notre analyse conjointe sur l'urgence sociale, et c'est bien comme cela. J'en profite pour vous dire que la réponse à toutes les difficultés sociales sur la commune est permanente, elle est installée historiquement et elle donne satisfaction à tous.

J'en veux d'ailleurs pour témoignage le fait que signant régulièrement les délibérations prises par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale présidé par mon cher ami Patrick Sédard, je constate avec plaisir et sans surprise que toutes ces décisions sont prises à l'unanimité. Cela qui montre bien, premièrement, que les propositions faites sont bonnes, deuxièmement, que nous avons bel et bien les moyens de les financer, et troisièmement, que ceux qui doivent en bénéficier en bénéficient effectivement. Sur cette question de la santé, nous sommes totalement engagés, et à chaque étape où la contribution de celles et ceux autour de cette table qui voudront l'exprimer apparaîtra à tous comme utile et positive, nous ne nous en priverons pas. Bien évidemment, nous aurons l'occasion de revenir à de nombreuses reprises, aussi souvent qu'il sera possible, sur toutes ces questions.

Monsieur Rouillier a évoqué un certain nombre de sujets. Je me permettrai une simple remarque de cohérence dans le propos. Il est un peu compliqué d'entendre dans la même minute que lorsque l'on parle de la dette par habitant, cela ne veut rien dire, alors qu'avant de dire cela, on parle de la dépense par habitant. Si la dette par habitant ne veut rien dire, la dépense par habitant ne veut rien dire non plus. On ne peut pas dire une chose et son contraire. C'est pourtant ce qui a été fait. De même, sur le calendrier, nous serions dans la situation que malheureusement, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons connue pendant quelques années, et nous ne sommes pas les seuls, qui nous conduisait à voter le budget de l'année en devant y intégrer, pour qu'il puisse être équilibré, le résultat du compte administratif précédent. La première fois que nous l'avons fait, l'objection qui nous a été présentée était *« vous êtes en situation tellement dégradée que vous avez besoin du résultat de l'année précédente pour équilibrer votre budget »*. C'était la remarque, l'objection et la critique qui nous étaient faites. Maintenant, c'est la critique inverse, à savoir *« comment se fait-il que vous nous présentiez un budget qui puisse s'équilibrer sans y intégrer le résultat de l'année antérieure ? »* Ma

réponse est bonne. C'est parce que nous sommes bons, et c'est parce que le travail effectué au long cours par la commune, ses élus et son administration conduit à ce que le calendrier ordinaire des choses puisse à nouveau être mis en route.

Je vous rappelle que ce calendrier fait que les collectivités doivent avoir voté leur budget au plus tard le 15 avril, leur compte administratif au plus tard le 30 juin, ce qui veut bien dire par le décalage de ce calendrier qu'il n'est pas du tout incohérent que le compte administratif demande un peu plus de temps pour être mis en place, puis présenté, puis voté et qu'il y ait bien une disjonction dans le principe même de présenter un budget primitif, donc prévisionnel en début d'année, avant de solder les comptes de l'année précédente, et justement de faire en sorte que ce que l'on appelle « le budget supplémentaire » soit la première décision modificative au budget, comme nous aurons l'occasion de le faire dans les prochains mois. Il faut donc trouver d'autres choses pour nous contester que celle du respect du calendrier. D'ailleurs, j'espère que vous n'en serez pas choqué, mais je vous confirme que nous voterons deux budgets cette année, le budget 2021 aujourd'hui et le budget 2022 en décembre prochain, ce que nous avons réussi à faire par le passé de plus en plus fréquemment, et comme une véritable orthodoxie budgétaire le voudrait, à savoir que le budget soit voté à la fin de l'année n pour que, puisqu'il s'agit de l'année n+1, il puisse être mis en œuvre dès le premier jour de l'année n+1. C'est ce que nous ferons pour 2022.

C'est une traduction supplémentaire de notre capacité que nous avons réussi à nouveau à dégager, de compter pour le budget prévisionnel et son équilibre sincère, sur les ressources propres de l'année en cours, et non pas sur les ressources accumulées par les résultats successifs des années précédentes. Vous avez posé la question, mais je suis désolé de vous le dire. Vous auriez pu ne pas être amené à la poser si vous aviez regardé les choses un peu plus dans le détail, si vous aviez eu la bonne idée de la poser lors de la réunion de la commission. Les quelque 700 000 € dont vous parlez, dont vous souhaitez avoir l'information, correspondent tout simplement à l'amortissement, c'est-à-dire le virement obligatoire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de ce qui représente l'amortissement des investissements effectués les années antérieures. L'autofinancement de la commune correspond à la somme de l'amortissement obligatoire, soit ces quelque 700 000 €, plus, de mémoire, les 168 000 € d'autofinancement volontaire par la section de fonctionnement de l'ensemble des investissements.

Vous avez évoqué la dette. Je connais peu d'établissements financiers qui ne regardent pas de très près la situation financière de ceux à qui ils sont appelés éventuellement à prêter. Il y a même une formule, bien galvaudée elle aussi, qui montre un peu la tendance, à savoir « on ne prête qu'aux riches ». On sait très bien que les collectivités qui, comme les particuliers, sont les plus incertaines dans leur capacité d'assumer une dette se voient souvent opposer soit un refus, soit un accord limité dans le volume et avec des taux d'intérêt qui, la plupart du temps, sont parmi les plus élevés. J'en suis très heureux pour la commune, et je sais que cela ne vous ravira pas de l'apprendre à nouveau, mais les contacts que nous avons avec les établissements financiers qui nous connaissent bien et qui ont des crédits disponibles pour aider et soutenir l'investissement des communes sont très contents de travailler avec nous et d'envisager, en toute sérénité pour eux et pour nous, de nous prêter à concurrence de ce que nous souhaitons. Nous avons eu récemment, avec un de nos prêteurs les plus fidèles, un échange où nous avons reçu les félicitations de cet organisme bancaire pour les efforts réalisés, pour les capacités d'épargne dégagées et pour la précision absolue de tous les éléments financiers communiqués permettant à cet organisme bancaire de disposer de tous les éléments permettant de décider de prêter, à quelle hauteur, et à quel taux. De plus, avec cet organisme financier, nous venons de convenir d'une disponibilité de sa part à nous prêter, en gros, la moitié de l'éventuel besoin d'emprunt de tout notre mandat, dans des conditions extrêmement favorables.

Ceci est bien la démonstration que notre capacité d'endettement est réelle, mais que nous ne voulons pas la saturer pour amener par exemple, même si cela ne veut rien dire, à un ratio de dette par

habitant équivalent à la moyenne constatée dans les communes de la même strate. Nous en sommes extrêmement loin. Cette capacité est réelle, tout comme la capacité de désendettement qui est son corollaire. Vous avez noté que devant se situer entre 12 à 15 ans, elle est, me semble-t-il, après l'éventuelle mobilisation de l'emprunt 2021, à 13 années exactement, ce qui me semble être parfaitement dans la plaque. Quant à cette idée, que je vous invite à abandonner, parce qu'elle va vous tourmenter, ce qui est bien inutile, qu'il y aurait des reports qui, bien évidemment, dans votre esprit, ne peuvent qu'être artificiels, de remboursement de capital en 2021, et que par conséquent, la charge sera lourde en 2022, non, bien sûr que non. Vous savez très bien aujourd'hui que lorsque l'on négocie un emprunt, que ce soit à titre personnel ou à titre de collectivité ou d'entreprise, les conditions de mise en place de l'emprunt et de remboursement à la fois du capital et de l'intérêt font partie du contrat, et ce n'est que la stricte application du contrat. En l'occurrence, en gros, en disant « *cela va mal aller en 2022* », vous reconnaissez, et je vous en remercie, que cela va bien en 2021.

Je ne reviens pas sur ce que vous avez dit sur le ratio de la dépense par habitant, puisque j'y affecte le même intérêt que votre formule pour le ratio de la dette par habitant. Je vous dis une fois une plus dans la longue liste à la Prévert des remarques que vous avez faites, que notre centre aquatique n'a privé la commune d'aucun centime sur son budget de fonctionnement, qui eut pu soit permettre une dépense de fonctionnement supplémentaire ou autre, qui n'aurait donc pas eu lieu de ce fait, soit priver notre budget d'investissement d'un quelconque centime qui eut pu être utilisé pour financer d'autres investissements que la piscine. Ce centre aquatique a été financé à 55 % par des cessions foncières, ce que vous dénoncez par ailleurs. On ne peut pas dénoncer un équipement et son mode de financement avéré et assumé par des cessions foncières en particulier, et ensuite prétendre que cela a privé le budget communal, tant en fonctionnement qu'en investissement, d'une capacité à faire autrement. On dit une chose, et on va jusqu'au bout. On ne dit pas une chose et son contraire, parce que l'on termine dans l'impasse.

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, comme vous débutez dans vos fonctions, il est normal que vous n'ayez pas totalement cette indication, mais la subvention qui figure est une subvention d'équilibre du budget lui-même voté par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Ce qui est voté au sein du budget communal n'est que le besoin exprimé par le Centre Communal d'Action Sociale, lequel, je le rappelle, comme je le disais tout à l'heure, a tout à fait la capacité, ses décisions étant prises à l'unanimité de ses membres, de répondre à l'ensemble des demandes formulées et qui visent à soutenir effectivement nos concitoyens les plus en difficulté.

En ce qui concerne notre club de gymnastique, il sera bien sûr informé de ce qui a été dit ici, autour de la table. Décidément, à Combs-la-Ville, il ne fait pas bon avoir envie de nager dans un bassin nordique ou ambitionner d'être dans un club qui peut s'honorer d'être le premier club français. C'est dit par certains, je ne le reprends pas à mon compte, mais comme je suis très désireux de faire connaître l'exacte réalité de ce que disent les uns et les autres, je retiens aujourd'hui qu'il faut augmenter les impôts, qu'il ne faut pas financer le club de gymnastique et qu'il ne faut surtout pas donner la possibilité à un équipement aquatique d'être ce que vous avez semblé la dernière fois regretter un peu quand vous avez dit « *certes, c'est le plus beau de l'agglomération* ». Si seulement ce n'était pas le plus beau, vous auriez eu l'occasion de dire « *vous auriez pu faire un effort, et quitte à faire un nouveau centre aquatique, autant que ce soit le plus beau de l'agglomération* », ce qui ne vous aurait pas arrangé non plus. Je ne sais plus comment faire. Faire une chose ? Faire son contraire ? De toute façon, cela ne vous va pas. Tant pis pour moi, mais ce n'est pas grave. Nous continuons à avancer.

J'en profite pour vous dire que dans votre appréciation très gracieuse à l'égard du club de gymnastique, vous avez justement oublié un élément. Si le club de gymnastique fait partie du top 12 au niveau national, mais qu'il n'est pas, dans ses résultats, le premier club de France, s'il l'est pour

l'ensemble des critères de la Fédération Française de Gymnastique. C'est justement pour tous les autres éléments qui concourent à ce que notre collectivité soit fière, réellement fière, tout comme l'Agglomération, le Département et la Région le sont, de le soutenir. Si cela déplaît à certains que l'on ait un peu d'élite qui donne à penser qu'un club formateur peut non seulement drainer une masse importante d'enfants, de jeunes, puis les mener au meilleur niveau, c'est une question d'appréciation. La mienne n'est pas la vôtre, et c'est ainsi. Enfin, parce que je ne voudrais pas ensuite que dans le compte rendu nous ayons une déconvenue dans son interprétation, vous avez évoqué – je me permets de le reprendre pour vous rendre service – « une somme désuète ». Je pense que vous vouliez dire « une somme dérisoire ». Il vaut mieux que ce soit présenté et noté ainsi pour que l'on n'ait pas de difficulté par la suite.

Je voudrais remercier bien évidemment le propos à la fois bref, synthétique et positif – il en faut quelquefois – de notre président du groupe majoritaire Éric Alamamy, le remercier, parce que son analyse est celle que fort heureusement la grande majorité des Combs-la-Villais font avec nous. C'est le témoignage que malgré les difficultés, nous avons un cap. Ce cap est bien celui de ne pas faire peser sur les Combs-la-Villais une aggravation dans la collation de nos recettes. C'est pour cela que la proposition que j'ai rappelée tout à l'heure est de trouver dans une meilleure solidarité financière au sein de l'Agglomération, le moyen parmi d'autres d'accroître nos ressources et de nous permettre de continuer à faire face. Je n'ose pas penser que quiconque ici ne soutienne pas le maire de Combs-la-Ville dans ses efforts. Ceci dit, dans le propos de Monsieur Rouillier, hormis tout ce que je me suis permis de reprendre et en le priant de m'excuser éventuellement de ne pas avoir repris tout le détail, je suis en panne d'avoir lu ou entendu une quelconque proposition dans le débat républicain évoqué tout à l'heure.

Je remercie Madame Méjias d'avoir donné un élément de contribution volontaire à ce souhait d'échanges républicains. Il y a bien sûr des analyses, des désaccords, des critiques, mais il doit y avoir également des propositions, parce que sinon, les déclarations de principe, certes, servent toujours, mais celles qui s'abîment sur le mur des réalités et qui ne sont pas consolidées par des propositions alternatives, c'est encore mieux. Vous pouvez compter sur moi pour faire en sorte de favoriser tout cela dans le respect malgré tout d'un certain niveau de nos échanges.

Un petit mot sur Picasso. Puisqu'une question a été posée, j'y reviendrai tout à l'heure. Je pourrais, dans l'application stricte de notre règlement, dire que tous les sujets évoqués en cours de séance ne justifient pas qu'on les évoque à nouveau en fin de séance, mais je ne le ferai pas, parce que ce n'est pas dans mon tempérament, et certains pourraient ici me le reprocher. Oui, c'est important d'apporter la contribution de la commune à la réflexion de l'espace public qu'est le parking situé devant le centre commercial Picasso. Cet espace public a vocation à accueillir les bénéficiaires de toutes les activités commerciales et culturelles du site. On dit que c'est le parking Picasso, mais on pourrait dire que c'est celui de La Coupole. D'ailleurs, pendant longtemps, selon ce que les uns et les autres avaient à l'esprit, on parlait du parking de La Coupole ou du parking Picasso. Ce parking étant une construction qui a un peu d'âge, dans un état qui nécessite que l'on s'interroge, à l'occasion de la rénovation complète du site qui sera réalisée, comme cela a été dit précédemment, en 2021, nous avons cette ambition.

Cet élément parmi tant d'autres concourt à installer durablement nos actions en termes de développement de notre environnement dans nos politiques publiques. Par ce biais, comme nous le ferons à d'autres endroits, demain à L'Abreuvoir, après-demain à Allende, nous ferons tout pour saisir l'occasion de reconquérir de la perméabilité des sols, celle-ci étant un enjeu parmi d'autres. Quand on constate les inondations subies par de nombreux concitoyens partout en France, et en Seine-et-Marne pas très loin de chez nous, on sait combien un des éléments qui favorise, à partir des crues qui sont des événements naturels, des inondations qui sont un peu moins des événements naturels que les crues. Une crue devient une inondation quand il y a une aggravation du phénomène

naturel par l'action humaine, notamment par l'imperméabilisation des sols. Notre volonté de redonner de la perméabilité aux sols est constante, améliorée et amplifiée par notre projet de ce mandat. La rénovation complète du parking, qui est à la fois devant le centre commercial Picasso et devant notre équipement culturel, en est un des éléments.

Je termine par la réponse à la demande concernant le chapitre 13, pour 601 496 €. Il ne faut pas être timide, on peut demander ce genre de chose en commission, et on obtient les réponses. Également très amicalement, sans porter malice, je peux rappeler qu'il y a 412 000 € de fonds de concours de l'agglomération Grand Paris Sud, le solde 2020, plus la somme attendue pour 2021 selon les critères bien connus, 96 000 € venant de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien aux Initiatives Locales, la fameuse DSIL, pour nous aider sur deux années dans notre projet d'informatisation de nos écoles, 40 000 € dans le cadre du FIPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) et 53 000 € pour le projet de La Couture, somme évoquée en provenance de la Région. J'en profite pour remercier une fois de plus notre collègue Laure-Agnès Mollard-Cadix de tout le soutien et l'accompagnement qui est le sien pour l'obtention de toutes les subventions possibles auprès de la Région. Voilà donc pour cette somme qui n'est pas une invention particulière, mais qui s'explique parfaitement.

Je précise – on me le fait savoir – qu'ayant dû nous quitter, Madame Kozak a annoncé donner pouvoir à Monsieur Guilbot à partir de 11 heures 45. Ceci sera donc valable pour les votes auxquels nous allons procéder, parce que bien évidemment, je vais faire procéder au vote à la fin de cet échange. Comme je souhaite, dans le respect des principes républicains, que notre délibération soit prise dans des conditions totalement conformes au règlement, je procéderai au vote par chapitre pour ce budget 2021. Auparavant, Monsieur Prilleux ayant demandé la parole, je la lui passe.

Madame C. KOZAK quitte la séance à 12 heures et donne pouvoir à Monsieur JM. GUILBOT. Madame AM. BOURDELEAU ayant donné pouvoir à Madame C. KOZAK, son vote ne sera pas pris en compte.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur deux ou trois petites choses. Effectivement, la somme de 601 000 € au chapitre 13 nous surprenait, parce que nous n'avions pas l'information sur le reste du fonds de concours 2020. Nous ne comprenions donc pas. Notre travail, en tant que groupe minoritaire, est aussi de travailler sur les comptes, de vérifier, de contrôler. Cela fait partie de notre travail. Effectivement, concernant le problème de la commission, puisque vous en avez parlé longuement, il se trouve que malheureusement, Laure Massé ne pouvait pas être à cette commission lundi dernier, et n'ayant pas de suppléance, nous ne pouvions pas être présents. Nous n'étions donc pas en mesure de poser les questions qui s'imposaient. D'autre part, on nous donne les documents le vendredi soir, ce qui est très bien, mais nous avons une commission le lundi, ce qui est très court pour étudier 100 pages d'un bilan financier, sachant que cela demande quand même beaucoup de travail. Nous avons fait un travail très sérieux à ce sujet en cherchant, en comparant, en analysant. Tout cela pour vous dire que nous n'étions pas présents à la commission. Les questions que nous vous posons ce soir sont tout à fait légitimes. De toute façon, le Conseil Municipal est là aussi pour répondre aux questions que nous nous posons.

Par ailleurs, vous avez parlé du temps de parole en réponse à l'intervention d'Anne Méjias. Je ne crois pas que dans le règlement intérieur, il y ait un temps de parole par groupe. Cela ne s'est jamais vu. Ce n'est pas dans le règlement intérieur. Ce n'est pas non plus en fonction du nombre de voix que l'on a aux élections. Sinon, si on cumulait le nombre de voix du groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » et du groupe « Agissons pour Combs », on serait à un peu plus de 47 %. On aurait presque 47 % du temps de parole. Cela n'a donc pas beaucoup de sens.

En ce qui concerne la pression fiscale, il est un peu facile de résumer nos interventions, en tout cas pour notre groupe, et je crois que c'est pareil pour « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » comme vous l'avez fait. Je crois que pour la question des recettes, et c'était bien cela le fond de notre intervention pour la délibération n° 3, il s'agissait bien de se demander comment faire avec des recettes de plus en plus petites, pour faire fonctionner une ville, et quelles priorités donner. Si la réponse que vous avez donnée depuis 20 ans a été « *je ne fais pas de pression fiscale supplémentaire* », cela se conçoit, mais cela se discute aussi. Nous n'avons pas dit que nous étions pour une augmentation fiscale. Nous sommes là pour en discuter, parce que le Conseil Municipal, par définition, est un lieu de discussion pour faire des propositions. Vous dites que nous n'en faisons pas ; nous allons vous en faire, ne vous inquiétez pas. D'ailleurs, nous allons y revenir.

S'agissant de la pression fiscale, la question concerne les recettes et la façon de faire. Si la réponse que vous avez depuis des années qui est de dire « *je grignote, je mets des points de pourcentage en plus de l'inflation sur les services municipaux, je fais peser sur les familles ayant des enfants une charge financière de plus en plus importante et qui devient absolument insupportable pour bon nombre d'entre elles* », nous sommes sur le terrain, Monsieur Geoffroy. Nous allons à la rencontre des Combs-la-Villais. Que nous disent-ils ? Ils nous disent « *je ne peux plus mettre mon enfant à la cantine, parce que c'est trop cher* ». Il y a donc un véritable problème. Je ne comprends pas comment vous pouvez dire qu'il y a effectivement une réduction des sommes allouées au CCAS, alors que l'on a de plus en plus de personnes en difficulté pour payer la cantine et pour accéder aux services publics. Sur cette question de la pression fiscale, oui, il doit y avoir une discussion. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Lorsque l'on a parlé de budget, vous avez parlé d'un équilibre, ce qui est normal, puisque vous êtes obligé de l'équilibrer. Oui, vous avez équilibré avec 2 millions d'euros d'emprunt. C'est un équilibre, oui, mais avec 2 millions d'euros d'emprunt. Sans ces 2 millions d'euros d'emprunt, serait-il équilibré ? C'est la vraie question.

Ensuite, nous sommes d'accord avec vous sur le fait que vous soyez en discussion avec Grand Paris Sud, bien évidemment, pour que les fonds de compensation soient rééquilibrés. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous. En règle générale, vous nous faites dire des choses qui vous arrangent, comme celles concernant le bassin nordique. Oui, nous l'avons contesté, et Monsieur Zaoui m'a interpellé un peu vivement le mois dernier en me demandant « *quelles sont vos propositions ?* »

M. Bernard ZAOU

Intervention hors micro inaudible.

M. Gilles PRILLEUX

Il a le droit, et je n'ai pas contesté son droit de ne pas le dire vivement.

M. Bernard ZAOU

Intervention hors micro inaudible.

M. Gilles PRILLEUX

Vous avez la légitimité de me demander, et je vous réponds, Monsieur Zaoui, je vous ai répondu que notre proposition était effectivement qu'à l'époque, nous n'aurions pas voté cela. Pourquoi ? Parce que c'est un bassin nordique à 28 degrés, ce qui, comme je vous l'ai déjà dit, est contraire à tous les principes de la transition écologique, et qu'il faut quand même être cohérent. Si l'on avait des choix budgétaires à faire, bien sûr que par rapport aux orientations données et aux investissements prévus, par exemple, nous ne dirions pas : « *nous allons supprimer un équipement communal au Chêne pour les élèves élémentaires* », mais nous le rénoverions, et nous ne le vendrions pas. C'est sûr et certain. C'est une certitude.

Sur le budget, sur le fonctionnement, oui, cela se discute. Chaque chapitre se discute. Nous tous ici, la ligne d'opposition, nous ne sommes pas des béni-oui-oui. Nous sommes là aussi pour vous dire « nous ne sommes pas d'accord avec vous ».

M. Bernard ZAOU

Intervention hors micro inaudible.

M. Gilles PRILLEUX

Je ne comprends pas ! J'ai une légitimité autant que vous.

M. le Maire

S'il vous plaît ! Monsieur Prilleux, excusez-moi. Je voudrais dire à notre collègue Bernard Zaoui que s'il souhaite s'exprimer, il pourra le faire, je lui donnerai la parole ensuite, pour vous permettre d'achever votre propos. Je vous remercie.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Sur la question budgétaire, oui, il y a des choix à faire. Mais dans quels chapitres ? Sur quels secteurs va-t-on faire des réductions, ou non ?

Sur la question sociale, la question des familles et des services publics, oui, notre effort serait porté sur une réduction des tarifs pour les familles les plus en difficulté. Oui, monsieur. Il y a donc bien des différences, et nous avons aussi des propositions. Quant au parking Pablo Picasso dont vous voulez parler, et dont on a évoqué aujourd'hui la problématique, oui, c'est un problème. Ce sont 400 000 € de dépenses publiques pour un parking. La plupart d'entre nous en ont fait le tour pour regarder l'état des enrobés et des arbres. Les arbres sont vivants, et les enrobés sont bons. Comment peut-on alors faire un choix de destruction d'un équipement public encore en bon état, alors que des efforts sont à faire sur des bâtiments publics de la commune pour pouvoir appliquer la transition écologique et pour les rendre moins énergivores ?

Oui, il existe des différences certaines entre ce que nous proposerions et ce que vous faites. C'est certain ! Nous sommes capables d'être force de proposition. Que croyez-vous que nous fassions aujourd'hui ? Chaque semaine, nous réfléchissons sur des sujets, nous faisons des propositions, et nous continuerons à le faire. Chaque semaine, nous le faisons. Nous allons au-devant des gens, nous discutons avec eux, ils communiquent avec nous, et ils nous communiquent leurs idées.

M. le Maire

Monsieur Prilleux, est-ce que je peux vous demander de conclure, s'il vous plaît ?

M. Gilles PRILLEUX

Je finis par la question des réponses. Monsieur Rouillier a fait une intervention avec un certain nombre de questions. Nous vous renverrons toutes les questions auxquelles nous n'aurons pas eu de réponse. Je voulais revenir sur la polémique au moment de la délibération n° 3. Vous dites qu'il n'y a pas eu de question. Si, il y en a eu une. Nous vous avons posé une question. Nous ne comprenons même pas pourquoi vous nous en avez fait le reproche. En tout cas, je vous remercie, mais nous serons force de proposition. Sachez-le, nous vous les ferons connaître à chaque fois. Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Prilleux. Madame Viviant aura la parole après Monsieur Zaoui. J'ai noté que vous parlez au futur. J'aurais aimé que nous parlions aujourd'hui ici même au présent pour ce qui concerne les propositions, mais j'accepte l'augure du jour tant attendu où nous passerons des pétitions de principe et du grand « gloubi-boulga » à des choses concrètes, précises et intelligibles.

Par ailleurs, l'article 16 de notre règlement intérieur prévoit qu'au-delà de trois minutes d'intervention, le maire peut reprendre la parole. Je pense que personne ne peut me faire aujourd'hui le procès de ne pas avoir largement débordé le cadre prévu par notre règlement intérieur. Je forme le vœu que l'attitude générale positive dans le cadre du débat républicain des uns et des autres permette que je ne sois pas amené, ce que je ferai si j'y suis conduit, à mettre en œuvre les dispositions de l'article 16 du règlement intérieur.

Je voudrais ajouter quelques mots avant de donner la parole, puisqu'ils l'ont souhaité, à Monsieur Zaoui et à Madame Viviant. Quand j'évoquais tout à l'heure les commissions comme lieu non exclusif, mais idéal pour les échanges, et notamment dans la précision que chacun peut souhaiter, ce n'était pas pour noter le fait qu'à tel ou tel moment, un élu se trouvait en situation de ne pas pouvoir siéger au sein de la commission, ce qui est parfaitement possible, ce qui est son droit le plus strict et ce qui ne pose aucune question. Personne n'a à s'excuser de quoi que ce soit. Je rappelle tout simplement que parmi les lieux où la préparation du travail collectif de l'assemblée municipale semble appropriée, il y a bien la commission.

Vous avez évoqué les délais. Je me permets de rappeler que depuis plus d'un quart de siècle, la commune de Combs-la-Ville fait partie des très rares communes qui a, sur ma suggestion, pris la décision dans son règlement intérieur d'augmenter considérablement les délais de convocation, donc de transmission des éléments. Je vous rappelle que dans le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est un délai de trois jours, contre dix jours pour nous. Cette séance se tient un samedi, mais le délai de dix jours a été respecté. Pour les séances qui se déroulent d'ordinaire le lundi, ce délai est de dix jours pour permettre à tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité, de disposer d'un temps, premièrement, de préparation du travail des commissions, et deuxièmement, d'actions d'interrogation et de débat en commission avec les éléments appropriés. Je redis que peu de communes le font. Nous le faisons. Avoir aujourd'hui une remarque sur le fait que l'on n'a pas assez de temps pour travailler, je l'entends, mais je la trouve un peu difficile à recevoir comme un reproche à l'autorité territoriale.

Vous avez parlé du temps de parole. Je vous invite une fois de plus à bien comprendre que la réalité du fonctionnement de nos institutions – la loi l'a décidée, ce n'est pas votre serviteur – veut que s'il y a à prendre en compte, ce qui est le cas, la représentativité dans un certain nombre d'organismes des différents groupes, ce n'est pas en fonction du nombre de voix qu'ils ont obtenues, mais en fonction du nombre de sièges dont ils disposent au sein de l'assemblée communale, tout cela pour le simple fait que la loi portant mode de scrutin pour les élections municipales a édicté la règle que la liste qui l'emporte, même si c'est au second tour, même si c'est avec une voix d'avance, même si c'est avec une majorité relative, emporte déjà, de ce fait, la moitié des sièges, plus un, puisqu'elle est majoritaire, le reste des sièges étant attribués au prorata de nombre effectif de voix accordées à chaque liste. Cette loi qui va bientôt fêter ses 40 ans est extrêmement positive. Elle a permis aux minorités qui justement jusque-là n'étaient absolument pas représentées dans les Conseils Municipaux, de pouvoir l'être, ce qui permet d'agrémenter nos débats de multiples échanges.

Je comprends votre début d'incertitude et de difficulté sur la question de la pression fiscale, mais vous n'êtes pas au bout de vos peines. Je ne vais pas vous lâcher. Je peux vous dire que je ne vais pas vous lâcher, parce qu'il y a bien un moment où, à force de tourner autour du pot, il va falloir finir par s'asseoir dessus. Comment fait-on ? Je vous renvoie la question, vous n'y avez pas répondu. S'agissant le fait de dire « *vous nous faites dire ce que l'on n'a pas dit* », la question de la fiscalité se pose. Comment toute personne intellectuellement et normalement constituée doit-elle réagir ? D'un côté, il y a le maire, qui ne peut pas être suspecté de vouloir toucher au levier fiscal, puisqu'il a fait l'inverse. De l'autre, de gens disent : « *il faut en discuter* ». Je n'ose pas penser que vous vouliez en discuter pour baisser les taux d'imposition. Vous ne l'avez jamais évoqué, mais ce serait une divine surprise que vous le fassiez un jour. Pourquoi l'évoquer ? Pour envisager l'hypothèse de l'augmenter.

Comme vous avez exprimé cette position chacun à votre manière, ce qui est votre droit le plus strict, en partant de l'expression d'une interrogation qui fait office de position, il va falloir assumer. On ne peut pas dire une chose et dire ensuite : « *je n'ai rien dit* ». Cela a été dit. L'apparent embarras dans lequel vous vous trouvez lorsque nous évoquons le sujet prouve que cela ne va pas être facile pour vous de vous sortir du guêpier dans lequel vous avez commencé à vous mouvoir.

Concernant le prix des services et les tarifs, vous savez très bien qu'il existe sur la commune un quotient familial. Nous l'avons d'ailleurs retravaillé au fil du temps pour qu'il soit encore plus favorable aux personnes qui ont les ressources les plus faibles. Vous savez très bien que pour les quelques familles – il peut y en avoir – qui rencontrent des difficultés sociales ne permettant même pas d'assumer le quotient familial, notre Centre Communal d'Action Sociale est là pour apporter tout le soutien nécessaire. Vous savez très bien, puisque nous le votons malheureusement de temps en temps ici même, que certaines familles, malgré le quotient et nos aides, ne s'en sortent pas, qu'elles ne paient pas et qu'*in fine*, nous constatons cette créance comme irrécouvrable, par une dépense supplémentaire pour la commune, et qu'elle doit peser sur l'ensemble du budget communal. Il existe une règle intéressante et importante, celle de l'équilibre dans le paiement d'une prestation entre l'utilisateur et le contribuable. Il faut trouver cet équilibre, parce qu'à quelques rares exceptions près des quelques rares familles au quotient 10 (il y en a très peu), toutes les autres familles ne paient qu'une partie du coût exact que représente la prestation concernée pour la collectivité, le reste étant payé par le budget communal, c'est-à-dire par l'ensemble des contribuables. Si l'on occulte cela, si on ne le met pas honnêtement sur la table de la réflexion sur la tarification, on n'a pas vraiment abordé le sujet de la manière qu'il convient.

Je conçois que vous n'avez pas en mémoire l'information, mais je vous la donne. J'ai pris l'initiative il y a deux ans, au moment où la crise des gilets jaunes amorçait une période très incertaine, de figer l'intégralité des services municipaux pendant une année, et le Conseil Municipal m'a suivi à l'unanimité. De plus, nous n'avons pas opéré de rattrapage. Nous avons ensuite repris l'évolution telle qu'elle découle de ce travail très fin que nous devons faire entre le prix à payer par l'utilisateur, celui à payer par le contribuable, sachant que pour les quotients les plus élevés, l'utilisateur se trouve également être la plupart du temps contribuable, et d'une certaine manière, il paie par lui-même l'intégralité, si ce n'est plus, de la dépense concernée. Je voulais vraiment vous le redire, parce que c'est également un sujet sur lequel il vaut mieux vraiment mesurer l'ensemble des données plutôt que conclure à l'emporte-pièce à des analyses et à des conclusions un peu aléatoires.

Je reviens en un mot sur l'erreur flagrante que vous avez à nouveau commise en prétendant que du fait des 2 millions d'euros d'emprunt inscrits au budget 2021, nous équilibrons le budget de la commune. Je rectifie cette erreur, parce que si je ne la rectifiais pas, cela pourrait vouloir dire que vous nous accusez d'équilibrer notre budget par l'emprunt, ce que vous savez très bien impossible, et heureusement. Ce n'est pas parce que l'État n'a pas d'autre moyen d'équilibrer son budget de fonctionnement que le recours à l'emprunt que les collectivités y sont autorisées. Si nous n'avions pas la capacité, alors que nous l'avons, de mobiliser ces 2 millions d'euros d'emprunt, ce serait 2 millions d'euros d'investissement en moins que nous ferions. Si tel était le cas, je ne manquerais pas de vous demander quelles sont vos propositions pour cette diminution de 2 millions d'euros d'emprunt. Faisons attention. Ce mélange permanent entre fonctionnement et investissement, avec de gros montants à la clé, ne fait pas l'affaire. Je vous le dis !

Merci de votre conclusion concernant Picasso. Là est bien la différence. Les enrobés sont bien. Vous êtes professionnels des enrobés. Justement, nous voulons en supprimer un certain volume pour permettre à l'eau de pluie de retourner dans la parcelle. Nous voulons retrouver un maximum de perméabilité du sol de notre commune. Il y a donc bien un sujet. Pour vous, c'est « vive les enrobés ! » ; pour moi, c'est « le moins d'enrobés possible ». Il faut le traduire ainsi. En tout cas, ma traduction m'appartient, et je la conserve. J'ai le droit d'interpréter.

Monsieur Zaoui a la parole, puis ce sera le tour de Madame Viviant.

Monsieur C. LUTTMANN quitte la séance à 12 heures 16 et donne pouvoir à Monsieur E. ALAMAMY.

Monsieur Y. LERAY quitte la séance à 12 heures 20 et donne pouvoir à Madame LA. MOLLARD-CADIX.

M. Bernard ZAOUI

Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole. Je ne l'aurais pas demandée si je n'avais pas été interpellé par Monsieur Prilleux. Je ne vais pas lui répondre sur la fiscalité, parce que je partage vos propos à 100 %. Je voudrais simplement lui répondre au sujet de la piscine.

Monsieur Prilleux, je suis persuadé – ce que vous n'êtes pas, mais je le suis – que la majorité des Combs-la-Villais sont ravis d'avoir un centre nautique de la qualité de celui que nous avons à Combs-la-Ville. D'ailleurs, je pense que l'instance dans laquelle vous siégez, c'est-à-dire GPS, a largement accompagné ce projet aux côtés de l'ancienne équipe municipale. Je tiens à vous rappeler que votre ancienne tête de liste a voté pour ce projet. Ce point me semble important. Vous aviez été candidat derrière Monsieur Sainsard. Ne l'oubliez pas. Cela étant, vous n'avez pas désavoué ni ses projets ni son programme, bien au contraire.

Je voulais simplement vous reprendre sur une phrase que j'ai prise au nom de notre groupe comme une insulte. Nous ne sommes pas des béni-oui-oui. Vous n'avez pas le monopole de la liberté d'expression. Nous l'avons aussi. Nous l'avons à l'intérieur de notre groupe, mais de façon constructive. Je vous demande de le noter et de nous respecter. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci. Madame Viviant a la parole.

Mme Céline VIVIAN

Je voulais également revenir sur les propos de Monsieur Prilleux qui m'agacent fortement depuis quelques Conseils Municipaux. À vous entendre, vous êtes les seuls sur le terrain, vous êtes les seuls à aller voir les Combs-la-Villais. Vous l'employez assez régulièrement. Je voulais vous dire que tous autant que nous sommes aussi aujourd'hui, nous avons accepté de rejoindre l'équipe de Monsieur le Maire – je parle en mon nom, mais je pense que nous ne sommes pas les seuls – avec nos compétences, notre expérience et nos histoires. Nous allons aussi sur le terrain. Nous savons être disponibles auprès des Combs-la-Villais. Nous souhaitons avoir leurs retours. Nous avons tous des fonctions qui nous permettent justement d'être sur le terrain et d'être à leur écoute. Oui, nous sommes sur le terrain, nous ne sommes pas les seuls. En entendant ce genre de propos, nous avons l'impression de ne pas être légitimes à notre poste. Non, nous sommes légitimes, nous sommes une vraie équipe à la disposition des Combs-la-Villais. Je pense et j'espère que nous continuerons dans cette bonne dynamique pour essayer de répondre justement au mieux à leurs besoins.

Applaudissements.

M. le Maire

Merci. Avant de passer au vote, je donne la parole à Daniel Roussaux pour une dernière intervention, puisqu'il l'a demandée.

M. Daniel ROUSSAUX

Je n'ai pas l'habitude de parler longtemps. Je voudrais juste évoquer deux points dont on a parlé dans la matinée. Premièrement, sur le comparatif avec les villes « sénartaises » de Grand Paris Sud, on parle de quatre villes. Je pense qu'il aurait été bon en synoptique de mettre l'ensemble des villes de Sénart. Deuxièmement, sur les dépenses de fonctionnement, il est indéniable que les charges de personnel sont en diminution. Par quoi se traduira cette diminution ? Par des baisses d'effectifs de personnel. Vous voyez en quoi je ne peux pas être d'accord.

M. le Maire

Merci. Sur ce dernier sujet, c'est une appréciation. Cette prise de position est suffisamment claire pour que je ne la commente pas. Sur la première remarque, sur le fait de mettre en comparaison les quatre villes que sont Combs-la-Ville, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple et Lieusaint, globalement, à l'exception de Lieusaint, ce que je vous concède, mais nous pouvons y revenir, le niveau de population des trois autres communes n'est pas véritablement éloigné, alors que lorsque l'on est sur Nandy, Savigny-le-Temple, Cesson, et encore plus Réau, on est sur des communes dont le poids de population est nettement inférieur et où les comparaisons, pour peu qu'elles soient décisives, mais elles peuvent être indicatives, seraient un peu plus aléatoires. Néanmoins, avoir les chiffres identiques pour toutes les communes ne pose aucun problème. Bien sûr, nous pouvons en donner communication. Cela ne me pose absolument aucune difficulté.

Je mets un terme à notre échange en remerciant les uns et les autres de leurs interventions et de leurs contributions au débat républicain. Je vais donc mettre aux voix chapitre par chapitre le budget de l'année 2021 non sans vous avoir indiqué qu'ayant été amenés à nous quitter, Monsieur Leray a donné pouvoir à Madame Mollard-Cadix et Monsieur Luttmann a donné pouvoir à Monsieur Alamamy. Ils pourront donc, par ce biais, voter de manière évidente.

Au titre de la section de fonctionnement, pour le chapitre 011 « dépenses et charges à caractère général », qui est favorable ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Pour le chapitre 012 « frais de personnel et charges assimilées », qui est favorable ? Qui s'oppose ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Pour le chapitre 014 « atténuations de produits », qui est favorable ? Qui s'oppose ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Pour le chapitre 065 « autres charges de gestion courante », qui est favorable ? Qui s'oppose ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Pour le chapitre 066 « charges financières », qui est favorable ? Qui s'oppose ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Pour le chapitre 067 « charges exceptionnelles », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Pour le chapitre 023 « virement à la section d'investissement », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Non ? C'était un vote pour qui s'affirmait, Madame Massé. Comme vous avez maintenu votre main levée, je pensais que vous étiez dans le « trip » abstention/opposition, mais je voulais clarifier. C'est adopté.

Pour le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Au niveau des recettes de fonctionnement, chapitre 013 « revenus de gestion courante », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 070 « ventes de produits fabriqués et prestations de services », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 073 « impôts et taxes » pour un montant non négligeable de 16 816 628 €, qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 075 « autres produits de gestion courante », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 077 « produits exceptionnels », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Je passe à la section d'investissement avec en dépenses le chapitre 016 « emprunts et dettes assimilées », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 023 « immobilisations incorporelles », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

Pour le chapitre 021 « immobilisations corporelles », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 023 « immobilisations en cours », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Au niveau des recettes, pour le chapitre 010 « dotations, fonds divers et réserves », qui est pour ? Qui est contre ? Je compte 7 avis contraires. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 013 « subventions d'investissement » (hors 138), qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Pour le chapitre 016 « emprunts et dettes assimilées », qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Je mets aux voix l'intégralité du budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante : pour la section d'investissement, nous avons 4 223 577 € en recettes et 4 223 577 € en dépenses ; pour le fonctionnement, nous avons 25 507 005 € en recettes et 25 507 005 € en dépenses. Le total investissement, plus fonctionnement s'élève à 29 730 582 € en recettes et 29 730 582 € en dépenses. Qui est d'avis d'adopter ce projet de budget primitif ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 27

CONTRE : 7 (M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal VOTE le Budget Primitif 2021

M. le Maire

Nous pouvons donc considérer que nous avons mis un terme à l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour.

Monsieur P. SEDARD et Madame M. GOTIN quittent la séance.

Questions orales des groupes d'opposition

M. le Maire

Je vous suggère maintenant de passer aux questions posées par les groupes qui ont bien voulu le faire. Nous faisons référence tout à l'heure au règlement intérieur. Je rappelle que s'il existe, c'est pour être appliqué, et les seules applications qui en ont été faites jusqu'à maintenant étaient plutôt positives, et pour certains, laxistes de ma part. Je n'ai pas l'intention de modifier considérablement mon ouverture d'esprit à l'égard de quiconque. Malgré tout, je souhaiterais, comme je l'ai exprimé les fois précédentes, et je l'exprime pour la dernière fois aujourd'hui, que les questions posées ne soient pas des questions à tiroir, mais des questions simples. Si une question consiste à en mettre plusieurs dans la même, il y a détournement manifeste de notre règlement intérieur. Je rappelle que d'après celui-ci, ce sont deux questions par groupe qui le souhaiterait. Aujourd'hui, j'accepte de répondre aux questions présentées, mais en rappelant qu'elles ne sont pas conformes à ce que je souhaite être dorénavant retenu par celles et ceux qui les posent.

Nous passons à la première question du groupe « Agissons pour Combs ». Qui la pose ? Sachant également, excusez-moi, que je pourrais dire que j'ai déjà répondu sur ce sujet dans le cadre de la discussion budgétaire, mais je ne le fais pas, et ce pour la dernière fois.

Groupe « Agissons pour Combs »

M. le Maire

Madame Massé, est-ce vous qui exposez ? Je vous écoute.

Mme Laure MASSE

Je remercie les personnes qui restent pour écouter.

Monsieur le Maire et membres de la majorité, nous sommes particulièrement préoccupés au sein de notre groupe par le pouvoir d'achat des familles. Or, en ne nous concentrant que sur la question de la restauration scolaire, nous avons pu faire plusieurs constats. Le premier est le tarif, plus élevé qu'ailleurs, des repas de nos enfants, et cela, quelles que soient les tranches. En moyenne, nous sommes à +30 %. L'évolution même de ces tarifs qui augmentent beaucoup plus vite que l'inflation, lamine année après année le pouvoir d'achat des familles, d'une manière discrète. Ainsi, entre 2014 et aujourd'hui, l'augmentation des prix a été selon les tranches entre 13 et 15 %, alors que l'inflation entre 2014 et 2020 a été de 5 %. En pleine crise sociale et économique, vous avez augmenté les tarifs en 2021 par rapport à l'année précédente, selon les tranches, entre +2,27 % et +2,47 %, alors que l'inflation a été seulement de +0,5 %. Le prix de revient augmente plus vite que l'inflation et les augmentations des tarifs (12 % entre 2014 et 2021). Or, les dépenses alimentaires au chapitre 60622 montrent que depuis deux ans, nous avons une diminution des coûts d'achat des ingrédients. Nous sommes loin d'atteindre les objectifs de la loi EGalim qui doit être appliquée dans moins d'un an. Quelle est la répartition chiffrée du prix de revient ? Je vous remercie.

M. le Maire

J'avais un petit temps d'attente, parce que comme la formulation que j'avais de manière écrite était plus longue, je voulais vous donner la possibilité de la lire dans son intégralité.

Mme Laure MASSE

C'était pour formuler une seule question.

M. le Maire

Je vais vous apporter quelques éléments de réponse. Nous avons déjà débattu antérieurement sur les principes. Je le redis : il faut comparer ce qui est comparable. Vous êtes d'ailleurs les premiers à le dire. Allons jusqu'au bout. Si nous voulons comparer ce qui est comparable, comparons ce qui est comparable, et pas ce qui est comparable quand cela nous arrange, sans comparer quand cela ne nous arrange pas. Nos tarifs ont effectivement augmenté. C'est vrai que les gens vous ont élus, vous, et non la tête liste. Néanmoins, je rappelle que nos tarifs ont été en permanence votés à l'unanimité par le Conseil Municipal depuis 26 ans. Je le rappelle, Dieu sait qu'il y a eu des oppositions et que cela n'a pas toujours été facile. Cela étant, c'est la vie démocratique, mais je le fais remarquer. Les tarifs ont donc augmenté pour nos usagers, alors que les impôts, je vous rappelle, n'ont pas augmenté. C'est toujours le poids d'équilibre entre qui paie quoi. Par exemple, quand vous avez 380 enfants dans nos centres de loisirs, 380 familles paient à leur tarif, et toutes les autres familles de la commune paient le différentiel entre ce que coûte réellement le service et ces 300 et quelques enfants, et c'est très bien. D'ailleurs, nous avons une capacité d'accueil supplémentaire réelle sur ces centres de loisirs, contrairement à ce qu'indiquent des affirmations un peu fantaisistes. Il y a bien la démonstration qu'il y a une part entre ce que paie l'utilisateur et ce que paie le contribuable alors même qu'il n'est pas un usager. Si vous ne le dites pas, il y a un peu un défaut.

Je rappelle, ce que vous n'aviez pas noté, que vous ne prenez pas la peine de rappeler et que je m'efforce de vous faire comprendre, qu'en 2019, j'ai pris la décision de geler l'ensemble des tarifs, ce qui à l'époque, nous a valu une perte de recettes de 40 000 €. Cela signifie qu'à l'époque, le contribuable communal dans sa globalité a assumé ces 40 000 € de recettes en moins liés à la décision que j'avais prise et que l'unanimité du Conseil Municipal avait saluée. Vous indiquez que ces tarifs ont augmenté de 13 à 15 % en sept ans. Par exemple, le tarif du quotient 1 est passé de 1,90 € à 2,20 €, soit 30 centimes d'augmentation en sept ans ; le quotient 10, qui ne concerne aujourd'hui qu'une seule famille, est passé de 5,75 € à 6,57 € en sept ans, soit 82 centimes en sept ans. Il me semble que cela fait partie des choses que l'on peut considérer comme relativement raisonnables dans une commune qui, par ailleurs, n'appuie pas sur le levier fiscal.

Vous notez également une baisse du chapitre 60622 depuis deux ans pour les achats alimentaires, mais votre langue a fourché. Il s'agit du chapitre 60623, ce qui sera rectifié dans le compte rendu, puisque c'est ce que vous aviez l'intention de dire. Je vous fais remarquer que même si dans les deux ans, il y a l'année 2020, dont on ne peut pas vraiment raisonnablement se servir comme référence pour les raisons que vous évoquez, avec une moindre restauration, le poste baisse également en raison du travail réalisé par nos services sur les marchés publics. Nos services sont de plus en plus précis et rigoureux. Notre commission d'appels d'offres qui attribue les marchés suit ce travail avec soin. Nous réussissons à obtenir pour le même besoin en qualité, en diversité et en volume, des prix plus intéressants. Qui s'en plaindrait ? Personne ici autour de cette table, je suppose. Je tiens à rappeler notre service de la restauration municipale fait aussi un travail considérable pour limiter le gaspillage alimentaire. Nous avons, comme dans toutes collectivités, fait des constats que nous avons décidé d'analyser dans la plus grande précision concernant ce qui va à la poubelle alors que cela a été acheté, confectionné, servi. Par les contrôles de grammage, la présentation de fruits coupés, les mélanges de légumes et féculents, toute cette stratégie très professionnelle de notre service de la restauration municipale concourt à la diminution, à qualité égale, du coût pour la collectivité, donc pour les familles.

Enfin, vous évoquez la loi EGalim. L'introduction du bio est déjà bien engagée dans notre restauration scolaire. Je vous rappelle que nous sommes membres de la Coopérative des Producteurs bios d'Île-de-France qui s'est installée à Combs-la-Ville. Si elle s'est installée à Combs-la-Ville, ce n'est pas par hasard, mais parce que le maire de Combs-la-Ville est plutôt identifié, comme la commune, pour être sur cette ligne. Nous avons ainsi deux marchés avec cette coopérative agricole pour les légumes et les produits laitiers.

Vous ne l'avez pas dit, mais comme vous l'aviez écrit et que j'avais les éléments de réponse, je ne vais pas en priver ni vous ni l'assemblée dans son ensemble. Concernant le nombre d'agents sur la restauration le temps midi et les ATSEM, nous avons sur le temps de midi 9,61 équivalents temps plein pour une charge budgétaire de 338 767 €. Pour les ATSEM, dans nos écoles maternelles, je précise que nous sommes très largement au-dessus de nos obligations légales en la matière qui sont d'un ATSEM par école. Nos petits des écoles maternelles et les enseignants à leurs côtés en bénéficient, et c'est très bien ainsi. Nous avons 25,98 équivalents temps plein, soit une charge de 994 039 €, ce qui n'est pas négligeable et ce qui est à saluer. Pour la restauration, nous avons 34,12 équivalents temps plein pour une charge de 1,2 million d'euros.

Est-ce vous également qui posez la deuxième question ?

Mme Laure MASSE

Intervention hors micro inaudible.

Lors du précédent Conseil Municipal, vous nous avez annoncé, dans les orientations budgétaires, votre intention de refaire le parking Pablo Picasso. Nous avons été particulièrement surpris par cette annonce. En effet, l'état de ce parking est bon, la vingtaine d'arbres bien vivants. Vous avez justifié ces travaux en les définissant comme étant en phase avec la transition écologique. Il est bien de se préoccuper de notre planète, mais n'est-il pas surprenant de détruire un équipement encore en état alors que nos voiries sont en piteux état, les trottoirs par endroit en manque d'enrobé et dangereux. Il y a donc bien un problème de hiérarchie des priorités alors que nombre de nos bâtiments publics et nos écoles en particulier doivent améliorer leur bilan énergétique. Quel est le coût total de cette refonte ? Pourquoi faire bénéficier à une entreprise comme Lidl, d'un investissement aussi important contribuant à asseoir son image de marque d'entreprise verte, et cela sans déboursier un centime ?

M. le Maire

Considérez-vous que nous avons répondu et que nous n'avons pas besoin d'apporter des éléments supplémentaires ? C'est comme vous voulez. La question a été posée. Je vais malgré tout donner un certain nombre d'indications. Les enrobés sont dégradés et nous avons des dépenses d'entretien régulier des enrobés pour reboucher les nids-de-poule qui, très régulièrement, s'y trouvent. On aura moins d'enrobés, donc moins de nids-de-poule, moins de dépenses et plus d'eau qui ira directement dans la nappe phréatique. Je trouve tout cela très bien. Ceux qui ne sont pas d'accord avec moi peuvent le dire, ce n'est pas un sujet.

La rénovation fait également suite à des impératifs techniques, parce qu'à l'heure actuelle, le parking Lidl ne dispose pas de séparateur pour les hydrocarbures. C'est bien d'en avoir fait le constat, et c'est bien d'y remédier, parce que lors sa création, il n'y avait pas d'obligation réglementaire, mais il y en a une maintenant. Nous devons donc installer ce type de dispositif dès qu'il existe des places non couvertes. Par définition, l'intégralité du parking est concernée par cette disposition. Les eaux de collecte des parkings, dont le nombre de places est au moins égal à 10, ce qui est le cas ici, doivent également transiter obligatoirement par un débourbeur séparateur d'hydrocarbures. Ces travaux sont donc absolument indispensables.

Vous avez parlé des enrobés et des arbres, nous y reviendrons. Vous n'avez pas parlé de l'éclairage, mais j'y viens. L'éclairage est vétuste. Il sera remplacé par des lanternes de type LED, comme nous l'avons fait pratiquement partout à la satisfaction générale, et avec notamment une satisfaction en termes de coût que cela représente pour l'entretien, mais également pour la consommation, avec un abaissement de puissance permettant ainsi une optimisation de l'éclairage, ce qui n'est pas intéressant à penser et cela fait partie du budget global. Les travaux seront engagés dans un esprit de perméabilité des sols. Des places végétalisées et des noues drainantes seront créées afin d'apporter de nombreux bénéfices environnementaux et sociétaux en favorisant les fonctions naturelles du sol. Le pacte pour la transition énergétique me semble être un élément parmi ces nombreux éléments de réponse à ce niveau.

Concernant les arbres, ceux d'alignement, pour lesquels j'avais pris la décision de faire planter il y a déjà de très nombreuses années sur la rue Jean-François Millet, d'un bout à l'autre, du rond-point à l'intersection de l'avenue Picasso jusqu'à la place de la Libération, seront bien sûr conservés. Les sujets qui ne se développent plus seront remplacés par des arbres adaptés aux nouvelles conditions climatiques. Beaucoup d'arbres sur Combs-la-Ville, surtout dans la partie la plus ancienne, je pense en particulier à l'avenue de la République, ont été plantés il y a plus d'un siècle pour certains, à une époque où les questions qui se posent aujourd'hui ne se posaient pas, et où l'interrogation sur la capacité de telle espèce à s'implanter et à durer sur tel sol, sous telle latitude et sous tel climat ne se posait pas non plus. C'est d'ailleurs pour cela qu'un nombre très important de ces magnifiques marronniers d'Inde de l'avenue de la République ont atteint leur fin de vie depuis plus de 20 ans, avec quelquefois un risque majeur. Je me souviens lors de la tempête de 1999 qu'un des très beaux marronniers d'Inde de l'avenue de la République s'était fracturé d'un seul coup du fait de la tempête. Nous avons ainsi réalisé qu'il était totalement creux. C'est la raison qui avait conduit à ce qui ne résiste pas à cette attaque violente. Il faut également, et nous nous y attachons, que toutes les espèces végétales soient compatibles avec l'ensemble des éléments, dont les éléments climatiques que nous vivons aujourd'hui.

Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »

M. le Maire

Pour le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne », vous aviez deux questions. Je vous laisse le soin également de les évoquer. Qui s'en charge ? Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Je vous rappelle qu'en français, mon nom se prononce « Méjia », mais ce n'est pas grave. En espagnol, cela ne se dit pas exactement comme cela, mais on ne prononce pas le « s » final.

La première question concerne la situation des bureaux de poste à Combs-la-Ville. Du coup, nous vous avons infligé une série de questions, mais comme c'est thématique, cela nous paraissait tout à fait opportun. Le bureau de poste de la place de l'An 2000 est de nouveau fermé avec cette indication : « fermeture exceptionnelle jusqu'à nouvel ordre ». La mairie de Combs-la-Ville a-t-elle des informations sur les raisons de cette « nouvelle » fermeture et sur sa durée ? Des travaux sont-ils prévus concernant le bureau de poste Pablo Picasso ? Sera-t-il impacté par les travaux de réfection du centre commercial Pablo Picasso ? Merci.

M. le Maire

Merci. Je pense que vous avez eu l'information. Si celles qui me sont parvenues sont exactes, le bureau de poste de la place de l'An 2000 aurait rouvert le jeudi 11 février, soit avant-hier. J'apprécie l'action que vous menez dans cette direction et qui s'ajoute à celles que nous menons au long cours au contact de La Poste. La Poste nous a fait savoir qu'elle avait dû faire face à une absence exceptionnelle de ses agents, ce qui l'a conduit malheureusement, et à regret, à fermer. Nous le regrettons également. Sur les quatre bureaux gérés par La Poste, à savoir celui de Moissy-Cramayel, celui de Lieusaint et les deux bureaux de Combs-la-Ville, La Poste constate à l'heure actuelle que sur ses 17 agents au total, 8 sont en congés maladie, ce qui, malheureusement, ne peut pas ne pas conduire à des constats et à des décisions qui ont été celles-là, que nous avons bien évidemment regrettées tout en la comprenant et en la remerciant pour les informations qui nous ont été données. En temps normal, le bureau de poste de la place de l'An 2000 est ouvert du lundi au jeudi matin. Il est donc prévu une réouverture dans le cadre de ces horaires ordinaires dès le retour de l'ensemble des agents.

Par ailleurs, il y a quelque temps, je m'étais opposé à ce que La Poste décide ce qu'elle avait un peu à l'esprit, à savoir la fermeture du bureau de la place de l'An 2000. Je vous rappelle que ce bureau est une exigence de la commune. Après de très nombreuses années de dialogue très compliqué avec La Poste, nous avons réussi à obtenir, pour la rénovation complète du marché, le principe de la mise à disposition du site de l'ancienne Poste qui était totalement obsolète, parce que non susceptible d'être rendue accessible. La contrepartie avait été l'implantation là où nous estimions que la densité de population était aussi conséquente que sur le site du marché, sur le site de la place de l'An 2000. Il y a donc un vrai problème de fréquentation. Tel qu'il est constaté, je n'en fais pas un argument pour plaider quoi que ce soit, et surtout pas pour aller dans le sens de la disparition de ce bureau de poste, mais des comptages sont réalisés très fréquemment sur ce bureau. Un constat, certes à manier avec la précaution relative au contexte actuel global, est que 14 clients maximum sont reçus par matinée (6 à 10 clients en moyenne par matinée), alors que les bureaux de poste, par exemple de Moissy-Cramayel et celui que l'on pourrait qualifier, bien que ce ne soit pas son intitulé exact, de principal de Picasso, reçoivent 300 clients à la journée.

Avec ces éléments, on comprend que la société privée, bien que chargée d'un service public, qui s'appelle « le groupe La Poste » soit amenée à réfléchir. Je ne reprends pas à mon compte pour le justifier l'argumentaire de La Poste, mais voilà les éléments qui nous ont été communiqués. Je remercie celles et ceux qui, par leurs actions, permettent de maintenir le dialogue, et surtout de maintenir le principe de la réalité autant qu'il est possible d'ouverture de ce bureau de poste sur la place de l'An 2000.

Vous aviez une deuxième question. Est-ce toujours vous, Madame Méjias ?

Mme Anne MEJIAS

Quelle est la politique municipale en matière de vidéosurveillance ? Combien de dispositifs sont-ils installés ? Combien sont-ils en état de marche sur le territoire communal ? De nouveaux dispositifs sont-ils prévus ? Quel est le coût d'une caméra ?

M. le Maire

Nous sommes en fin de Conseil, je vais être malicieux. Une partie de la réponse à votre question est dans le budget que vous avez refusé de voter. C'est une pure malice de ma part. D'une manière tout aussi malicieuse, on a voté par chapitre. Vous apprendrez que trouver - et il y en a toujours - des arguments pour voter contre la globalité du budget, bien que certains points soient favorables, permet de bien s'en sortir. *« Ce n'était pas bon, mais on ne peut pas nous reprocher d'avoir tout refusé »*, tandis que là, vous avez tout refusé. *It's just a joke*. Excusez-moi, mais je ne pouvais pas m'empêcher de le dire à la fin de nos travaux.

Sur la commune, en matière de vidéoprotection (je préfère ce terme, parce qu'on surveille pour protéger), nous avons 18 caméras installées en divers endroits de l'espace public et reliées au Centre de Supervision Urbain Intercommunal, le CSUI, que nous avons créé avant même Grand Paris Sud sur l'agglomération de Sénart. Toutes ces caméras sont en état de marche. Par ailleurs, une nouvelle caméra est prévue dans le cadre du budget 2021 pour un investissement de 80 000 €. C'est pour cela que je vous asticotais un peu au début de mon propos. Je dois vous dire que les décisions prises concernant l'opportunité et la localisation des caméras sont prises dans un cadre très précis que je connais bien, puisqu'il se trouve que je préside le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Sénart, ainsi que le Comité d'Éthique de la Vidéoprotection qui en dépend. Tous les dossiers et demandes présentés par les communes suivent la voie suivante. Premièrement, les communes peuvent avoir une demande ; elles la formulent auprès du commissaire de police qui est le mieux placé pour instruire cette demande, pour la présenter ensuite au Comité d'Éthique, lequel Comité d'Éthique approuve ou n'approuve pas.

Je n'ai pas d'exemple en mémoire de proposition d'implantation d'une nouvelle caméra où que ce soit sur Sénart, qui ait fait l'objet d'un refus du Comité d'Éthique justement parce que les raisons qui ont conduit à cette proposition sont objectives, très professionnelles, et le commissaire nous aide. Une fois le besoin déterminé, une fois la proposition faite et validée par le Comité d'Éthique, tout ceci fait ensuite l'objet d'une implantation au sein de la voie publique comme je l'indiquais tout à l'heure. Nous aurons donc une caméra supplémentaire en 2021.

J'ajoute que, suivant bien sûr de très près le travail excellent de notre police municipale et lisant très scrupuleusement le compte rendu quotidien qui m'est transmis très régulièrement, je vois de plus en plus l'efficacité réelle pour permettre l'ouverture, la conduite et la bonne fin des enquêtes. La vidéoprotection est un outil qui nous permet souvent d'obtenir les éléments probants, éléments qui permettent ensuite que les actions menées aboutissent à ce que les auteurs d'infraction soient appréhendés et qu'ils puissent, avec des éléments probants, être transmis à la justice avec toutes les décisions que cette dernière prend et qui vont, j'en suis très satisfait, la plupart du temps dans le sens de ce que nous souhaitons et de ce que la police nationale, accompagnée de notre police municipale, permettent.

Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite un bon appétit, une bonne journée, un bon weekend et de bonnes vacances pour ceux qui prendront quelques jours à l'occasion de ces congés d'hiver.

Monsieur le Maire clôt la séance à 13 heures 05.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 20 mars 2021, sous réserve des annonces gouvernementales qui pourraient être faites d'ici là.



Combs la Ville

Le 03 février 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/08-C

Signature d'un contrat de cession pour les interventions d'un comédien de l'association Les Petits Sablés, à l'école élémentaire Paloisel, pour cinq classes, de janvier à juin 2021.

Décision 2021/09-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association Oralie du lien par la parole, dans le cadre d'un partenariat entre le service Prévention Réussite Educative et le Lycée Professionnel Jacques Prévert, pour animer un atelier intitulé « Etre Adulte, être responsable » auprès de 7 classes de 1^{ère}, les 15 et 22 janvier 2021.

Décision 2021/10-C

Signature d'une convention de prestations de services avec Mme Marion DORMONT, psychomotricienne, dans le cadre des parcours éducatifs proposés par le Programme de Réussite Educative aux familles et des bilans de psychomotricité à certains enfants présentant des troubles psychomoteurs impactant leur apprentissage.

Décision 2021/11-C

Signature d'une convention de prestations de services avec le cabinet de psychologie de Mme Marie-Hélène MOINE, psychologue, afin de répondre aux besoins du service Prévention Réussite Educative en matière d'analyse de pratique afin d'améliorer les compétences professionnelles des agents.

Décision 2021/12-C

Signature d'un contrat de cession pour les interventions d'un comédien de l'association Les Petits Sablés, à l'école élémentaire Les Quincarnelles pour deux classes, de janvier à juin 2021.

Décision 2021/13-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association DOVAHKIIN dans le cadre de la fête des sports « DAGOSPORT » prévue le dimanche 11 avril 2021 au Parc des sports Alain Mimoun.

Décision 2021/14-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association COWPROD&CIE dans le cadre de la fête des sports « DAGOSPORT » prévue le dimanche 11 avril 2021 au Parc des sports Alain Mimoun.



Combs la Ville

Le 03 février 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/15-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association ART PHONIC dans le cadre de la fête des sports « DAGOSPORT » prévue le dimanche 11 avril 2021 au Parc des sports Alain Mimoun.

Décision 2021/16-C

Signature d'un contrat de mission et de rémunération avec la cabinet d'avocats MARGERIE REINE CORDIER A.A.R.P.I afin de répondre au besoin du service juridique dans le cadre d'un contentieux avec la société en charge de fournir le service de messagerie externalisé.

Décision 2021/17-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association LES REGRATTIERS DE L'HISTOIRE dans le cadre de la fête des sports « DAGOSPORT » prévue le dimanche 11 avril 2021 au Parc des sports Alain Mimoun.